

Université Abderrahmane mira de Bejaia

*Faculté des Sciences Economiques, commerciales et des Sciences de
Gestion*

Département Des Sciences Economiques

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention d'un diplôme de master en sciences économiques

Spécialité : Economie Monétaire et Bancaire

Thème

*La rentabilité d'un système bancaire. Etude
comparative entre les banques publiques et les
banques étrangères*

Réalisé par :

- ❖ *IHDENE Delissia*
- ❖ *FERKIOUI Sonia*

sous la direction de :

Mr. AIT ATMANE B.

Année Universitaire :2021/2022

REMERCIEMENTS

*Nous tenons à remercier dieu tout puissant qui nous a régis
de
courage, de volonté et surtout de patience.*

*Nous exprimons notre sincère gratitude à toutes personnes :
nos
enseignants, nos chères familles et nos amis(es), qui ont
rendu ce
travail possible par leurs contributions.*

*Nous gardons une place toute particulière à nos parents,
nous
leurs exprimons toute notre profonde reconnaissance car ils
nous ont
constamment aidé, par leur soutien moral et leurs
encouragements.*

*Nous tenons aussi à présenter nos vifs remerciements à notre
promoteur Ms ait Atman qui nous a aidé et orienté pour la
réalisation de ce projet.*

J. DALISSIA

F. SONIA

Dédicaces

Je dédie ce Modest travail

Amon père et ma mère, vous êtes les parents les plus formidables au monde, vous avez su être là quand il le faut, je ne pourrais jamais vous remercier assez pour tout ce que vous avez fait et vous faites pour moi. Si je suis là aujourd'hui sachez que c'est grâce à vous, vous qui m'ont appris à surmonter mes peurs.

Amon cher mari Youcef pour son soutien, et orientation durant mes études et dans ma vie .

Ama chères sœur Sabrina et son marie Toufik et son fils daris, son oublie ma petite sœur Yasmine pour le Soutien et leurs encouragements durant les moments Difficiles merci d'être toujours là pour moi à mes cotes quand j'en ai besoin.

*Ama grande famille je cite en particulier, ma grand-mère, mon grand-père,
Mes cousines et cousines.*

Aa maman de mon mari Khalti samia que je dois ton d'amour et de respect.

Amon beau-père Khali kamel ainsi à mon beau-frère manis pour leur soutien

A tous mes respectueux amis(e) et camarades de la promotion 2021/2022.

A mes adorables amies avec qui j'ai aimé l'université,

Amon binôme Sonia, ainsi qu'à toute sa famille, mes amis.

Dalissia

Dédicaces

« C'est une autre richesse que celle de l'or ou de l'argent et c'est l'amour de sa famille. »

Je dédie tout d'abord ce travail, à mes très chers parents qui m'ont élevé, m'ont tout appris et ont fait de moi la personne que je suis aujourd'hui merci à vous de m'avoir guidé de la meilleure des façons sur ce chemin parsemé d'embûches qu'est la vie.

*À mon petit prince **Yasmine**, que j'aime de tout mon cœur, puisse mon travail et mon acharnement t'inspirer et te guider durant ton ascension vers la réussite.*

*À mes chères frères **Rezek, Nassim, Walid, Mohand** ; à mes sœurs **Karima, Naima**, Asia pour le Soutien et leurs encouragements durant les moments difficiles merci d'être toujours là pour moi à mes côtés quand j'en ai besoin, et leurs maris et leurs enfants.*

*À mon binôme **Dalissia**, ainsi qu'à toute sa famille, mes amis, **sala, thiziri, tinhinane Yasmine, Amel, Lamia, katia, anies, Lina***

Sonia

Liste des abréviations

CVA : crédits values ajustements.

CAD :la Caisse Algérienne de développement.

DA : Dinar algérien

CNEP : Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.

BCA :la Banque Centrale d'Algérie

CEDA :la Caisse d'Equipements et de Développement de l'Algérie.

BAD : Banque Algérienne de Développement.

CPA :la création du Crédit Populaire d'Algérie.

BNA :la Banque Nationale d'Algérie

CFAT : Le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie.

BNCI : La Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie.

CIC : Le Crédit Industriel et Commercial

BPP : La Banque de Paris et des Pays-Bas.

BEA : La Banque Extérieure d'Algérie

BADR : La création de la Banque Agricole et du développement rural.

B.D.L. :la Banque de Développement Local.

B.C.I.A :la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie.

ABC : ArabBanking Corporation-Algeria

SGA : Société Générale Algérie.

Arab Bank PLC-Algeria

BNP Paribas El Djazair

AGB: Gulf Bank Algérie.

VA:valeur ajouté

PIB:produit intérieur brut

PME,petite moyenne entreprise

M et CT moyens et court terme

CT court terme

ROE rendement des fonds propres

ROA rendement des actifs

ANSEJ Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes

CNAC la caisse nationale d'assurance chômage

ANGEM l'agence nationale de gestion du micro crédit –

MLT moyens et long terme

Liste des tableaux

Tableau N°01 : Le total des ressources collectées.....	57
Tableau N° 02 : Répartition des dépôts en termes de dépôt à vue et à terme et dépôt en garantie.....	58
Tableau N°03 : les dépôts à vue et à terme et dépôt en garantie collectées par les banques étrangères.....	60
Tableau N° : 04 : les dépôts à vue et à terme et dépôt en garanties par les banques publiques.....	61
Tableau n°05 : Evolution des crédits distribués par les banques Algérien.....	64
Tableau N°06 : répartition des crédits par maturité.....	66
Tableau N°07 : la part de banques étrangères dans le total des crédits distribués en Algérie.....	67
Tableau N°08 : la part des banques étrangères dans les crédits distribués à court et long terme.....	68
Tableau N°09: Evolution du ratio de solvabilité globale d'un secteur bancaire (%).....	71
Tableau N°10 : Ratio de solvabilité des banques publiques et des banques privées en Algérie.....	72
Tableau N°11 : Taux de créances classées et leurs provisions	73
Tableau N°12 : Taux de créances classées des banques publiques et des banques privées et leurs provisions.....	74
Tableau N°13 : Indicateur de rentabilité d'un secteur bancaire.....	75
Tableau N°14: Indicateur de rentabilité des banques publiques et des banques privées.....	76

Liste des figures

Figure N°01 : Les dépôts collectés par les banques étrangères (2014-2018).....	59
Figure N°02 : les dépôts collectés par les banques publiques (2014-2018)	61
Figure N° 03 : les parts des banques publiques et les banques étrangères dont les ressources collectées.....	63
Figure N°04: les crédits distribués par les banques étrangères et les banques publiques :.....	69

Liste des graphes

Graphe N°01 : les parts de secteur public et privées dans le total des crédits distribuées.....	66
Graphe N°02 : Les parts des banques étrangères dans le financement du secteur public et privée.....	68
Graphique N°03 : Actifs liquides des banques	73

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE1 : FONDEMENTS THEORIQUES DE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN	
Introduction	5
SECTION1 : GENERALITES ET ASPECTS SUR LE SYSTEME BANCAIRE	6
SECTION 2 : EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN	16
Conclusion du chapitre.....	32
CHAPITRE 02 : LA RENTABILITE BANCAIRE	
Introduction	34
SECTION1 : ASPECTS GENERAUX DE LA RENTABILITE	34
SECTION2 : LES AXES D'ANALYSE ET LES MESURES DE LA RENTABILITE BANCAIRE :	42
Conclusion.....	56
CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES	
Introduction	57
SECTION01 : ACTIVITE DES BANQUES	57
SECTION 2 : EVALUATION DE LA RENTABILITE D'UN SYSTEME BANCAIRE.....	70
CONCLUSION GENERALE	77

INTRODUCTION

GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Depuis quelques décennies, nous assistons à une transformation profonde de l'activité bancaire, conséquence directe du développement des marchés financiers d'un côté et de l'accélération de la globalisation financière de l'autre côté. De ce fait, le système bancaire qui constitue le noyau de toute économie est appelé à se moderniser et à se réorganiser pour faire face à la concurrence des marchés. La question de rentabilité des banques se trouve, donc au centre de toutes les réflexions menées depuis quelques années à tous les niveaux (micro et macro).

Durant les trente dernières années, l'activité bancaire internationale a été soumise à une évolution profonde de tendance à se globaliser. Certaines banques, au lieu d'accepter des dépôts dans un pays pour prêter dans un autre, ont adopté une stratégie consistant à collecter des fonds et octroyer des crédits à l'intérieur de divers marchés nationaux, grâce à une implantation locale¹. L'autorisation de création de banques étrangères constitue de ce fait, un vecteur essentiel des innovations financières, de produit et processus, qui permettent de contribuer activement à la diversification des sources de financement du développement économique. Les IDE dans le domaine financier sont également considérés par la majorité des économistes et des organismes internationaux (FMI, Banque mondiale, OMC) comme étant un canal principal pour faciliter l'intégration au processus de la globalisation financière.

Dans ce contexte, M. Aglietta (1998)² rappelle que si la réorganisation a été largement accomplie par les banques anglo-saxonnes, nous en sommes encore loin en Europe continentale et surtout au Japon sans parler des pays en développements. Toutefois, la crise financière (des subprimes) de 2007/2008 remet incontestablement à plat ceci. En effet, ce sont les plus grandes banques anglo-saxonnes qui ont subi en premier lieu les effets de la crise. Une crise qui a mis à nu les failles du système bancaire international. Cela pour dire que la question de modernisation des systèmes bancaires est autant d'actualité dans les pays développés que dans les pays en développement (PED). Bien évidemment, toute cette réorganisation et ce mouvement de réformes ont pour objectif de permettre au système bancaire d'être rentable.

¹ Mc Cauley R. N., Ruud J. S. et Wooldridge P. D. : Mondialisation de l'activité bancaire. Rapport trimestriel BRI. 2002.

² Aglietta M.: Réguler la globalisation financière. In CPII : l'économie mondiale 1999. La découverte. Paris 1998.

Par ailleurs, c'est particulièrement le cas des pays en développement (PED) qui retient davantage notre attention. Les systèmes bancaires de ces pays sont, en effet, loin de répondre aux attentes de leurs usagers, accusent un immense retard par rapport à ceux des pays développés. De ce point de vue, C. Kouffman (2005)³ relève trois facteurs y ont particulièrement accentué ce retard : l'inexistence de marchés financiers, la récente ouverture de leurs marchés bancaires et la dépendance de leurs banques vis-à-vis des pouvoirs publics. Les processus de modernisation de leurs systèmes financiers en général, et bancaires en particulier, entamés pour l'essentiel au début des années 90 sont inachevés.

À l'instar des PED, l'Algérie accorde une importance capitale à son système bancaire en tant que complément à l'effort national de développement et compte tenu de sa contribution à la réalisation des objectifs nationaux. Cet intérêt nouveau exprimé à l'égard du système bancaire depuis la fin des années 80 se matérialise par les efforts des pouvoirs Publics conjugués avec ceux des organismes concernés (banque d'Algérie, banques commerciales,) pour améliorer le fonctionnement des banques, en les adaptant aux nouvelles réalités de l'économie. En effet, le contenu de la Loi sur la Monnaie et le Crédit (LMC 90-10) de 1990 confirme la prise de conscience des pouvoirs publics d'aller vers une rupture totale avec le système auparavant poursuivi, en rétablissant chaque acteur (banque d'Algérie, trésor public, banque commerciale) dans ses fonctions habituelles et classiques et ouvrant le marché bancaire à la concurrence privée nationale et étrangère, chose confirmée par le code d'investissement en 199. Au même titre, le processus de transition économique entamé depuis 1990 a imposé au gouvernement algérien de mettre en marche la réforme financière qui est l'une des plus importantes réformes prévues par le consensus de Washington (Ahmed allouani2008).

Compte tenu de l'importance et des enjeux de l'investissement bancaire à l'étranger dans certains pays émergents et en transition, l'Algérie s'est vite retrouvée contrainte d'ouvrir son marché bancaire aux banques étrangères. Cette ouverture est dorénavant permise par la réglementation algérienne à partir du début des années 1990. Depuis, plusieurs agréments ont été délivrés par la Banque d'Algérie pour la constitution de banques à capitaux privés en Algérie.

³ Kouffman C. O. : Le financement des PME en Afrique. Centre de développement de l'OCDE, Repère n°7.OCDE2005.

Malgré l'implantation relativement récente des banques étrangères en Algérie, ces dernières connaissent un développement progressif et participent au financement de plusieurs entreprises et particuliers. Ces banques collectent 13,76% du total des dépôts en 2018 contre 12,94% en 2016 et financent 13,41% du total des financements en 2018 contre 12,42% en 2016.

Dans ce contexte de conjugaison de l'activité des banques publiques et des banques étrangères en Algérie, il nous a semblé fondamentalement important de nous pencher sur la rentabilité de ces banques. C'est donc le sens et l'objet de ce travail de recherche qui essaiera de répondre à une question principale qui est :

Dans quel principe les activités des banques étrangères implantées en Algérie sont importantes, et aussi celles des banques publiques ?

De cette question principale dérivent les sous question suivantes :

- Est-ce que le processus de réformes du système bancaire algérien entamé depuis les années 90 a permis une dynamique dans le financement de l'économie ?
- Quelle est la contribution des banques étrangères et des banques publiques à l'activité bancaire en Algérie ?

Pour aller au bout de ce travail, notre méthode d'approche sera à la fois analytique, pour expliquer les principaux concepts essentiels et présenter le système bancaire algérien avec toutes ses caractéristiques ; et empirique avec une étude statistique pour évaluer la rentabilité des banques étrangères installées en Algérie en comparaison à la rentabilité des banques publiques.

Ce travail est, donc l'occasion d'approfondir un peu plus le débat sur la question de la rentabilité du système bancaire. Pour y arriver, nous comptons le développer dans une démarche en une seule partie, scindée en trois chapitres :

Dans Le premier chapitre, nous concentrerons sur les définitions des principaux fondements théoriques de système bancaire algérien et son évolution (définitions, règlementations).

La seconde portera sur les concepts et les mesures de la rentabilité bancaire, dans la première partie parle sur l'importance de la rentabilité pour la banque et sa gestion,

concernant la deuxième partie parle sur les axes d'analyse de la rentabilité par les ratios et ses mesures.

Le dernier chapitre sera consacré à l'évaluation de la l'activité des banques étrangère et des banques publiques en Algérie dans le financement de l'économie ainsi leur rentabilité.

Pour mener à terme notre travail, nous avons adopté une démarche orientée dans les directions suivantes : une recherche théorique basée sur l'utilisation de l'ample bibliographie qui existe sur le sujet (ouvrages, thèses, articles, communication, de textes et de lois réglementaires, annuaires statistiques...).

CHAPITRE1 :

FONDEMENTS THEORIQUES DE

SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

CHAPITRE1 : FONDEMENTS THEORIQUES DE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

Introduction

Le système financier en Algérie constitue un pont important de l'économie. Une réglementation et un contrôle efficace sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des banques et des établissements financiers, et pour maintenir la stabilité et la solidité financière. Cette réglementation est fondée initialement sur le respect de ratio Cook mis en place lors des accords de Bâle I, ratio MC Donough établi à Bâle II, puis sur le respect des règles nationales.

Après l'indépendance, l'Algérie a procédé à la transformation du système de financement colonial pour l'adapter aux besoins de financement d'une économie nationale.

Pour le but de passer d'une économie algérienne planifiée vers une économie du marché. La loi sur la monnaie et le crédit de 1990 constitue la principale réforme complète. En effet, avec la promulgation de la loi N° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la libéralisation du secteur bancaire et le passage d'une économie dirigée à une économie de marché s'est concrétisé car elle a permis l'ouverture de la profession bancaire à l'initiative privée nationale et étrangère.

SECTION1 : GENERALITES ET ASPECTS SUR LE SYSTEME BANCAIRE

Le système bancaire est défini comme des banques d'une même zone monétaire qui forme un système bancaire piloté par une banque particulière qui contrôle l'ensemble des banques, l'émission des billets et définit la politique monétaire.⁴

Le système bancaire est un instrument primordial par lequel les décideurs de la politique économique peuvent évaluer la santé des entreprises, le marché monétaire, le commerce extérieur, la dette (publique et privée) et l'investissement en général⁵.

1. Définition de la banque

On peut définir la banque comme un intermédiaire financier spécifique dans la mesure où sa fonction traditionnelle est d'octroyer des crédits et de collecter des dépôts. En général,

Elle effectue cette activité grâce à un réseau d'agences implantées sur le territoire national.

La banque est aussi une institution financière qui joue le rôle d'intermédiaire entre les agents économiques qui ont trop disponibilités et ceux qui n'ont pas assez⁶.

1.1 Le rôle et l'activité de la banque

Les définitions ci-dessus nous rendent compte des multiples services offerts par les banques. Cependant, elles précisent bien le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de capitaux.

Le rôle de la banque consiste à collecter les capitaux disponibles pour son propre compte et les utiliser sous sa responsabilité à des opérations de crédit⁷.

⁴ GUY GAUDAMINE ET MONTIER J, « Banque et marché financier », édition, ECONOMICA, PARIS 1999 P 123.

⁵ M.LACHEB. (2001), « Droit bancaire » IMAG, ALGER, p 01.

⁶ IALOM L. « Économie bancaire », 3ème édition, la découverte, paris, 2007, p 11.

⁷ GAUDMINE G MONTIER J « Banque et marché financier », édition, ECONOMICA, PARIS 1999, P 5.

1.2 Les opérations de la banque :

Les opérations de la banque comprennent la réception des fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition du client des moyens de paiement et gestion⁸.

1.2.1 La collecte des dépôts

Les dépôts bancaires sont des fonds reçus du public sous forme de dépôts avec le droit de disposer pour son propre compte mais à charge de le restituer.

- Les dépôts à vue (compte cheque, compte courant, et les comptes sur livret d'épargne).
- Les dépôts à terme (compte à terme, bon de caisse...).

Les déposants sont représentés par des particuliers et des entreprises (commerçants, industriels ...).

1.2.2 La distribution des crédits

Les fonds recueillis par les banques auprès de leurs clients déposants sous forme de dépôt à vue, constituent des ressources importantes qui ne doivent pas être immobilisées dans ces caisses. La loi permet de les utiliser en partie sous entière responsabilité pour accorder des crédits aux agents économiques dignes de confiance qui ont besoin de capitaux pour investir, produire et consommer⁹.

En collectant les sommes disponibles et en centralisant les demandes de crédits, le banquier permet l'utilisation de tous les capitaux quels que soit leurs montants et la durée de leur disponibilité.

⁸ BRAKBI IMANE CHERDOUANE SABRINA « La modernisation du système bancaire algérien » mémoire de master en science économique université d'Abderrahmane mira wilaya de Bejaia p.5.

⁹ GAUDMINE G MONTIER J, op- Cit P 85.

1.2.3 Les moyens de paiement

Ils désignent tout support ou technique permettant de payer quelque chose, de rembourser une dette ou de transférer des fonds. Ces moyens sont très nombreux : les espèces, les chèques, les effets de commerce, les cartes bancaires...¹⁰

1.2.4 L'intermédiation bancaire

C'est l'essence même de l'activité bancaire. En facilitant la rencontre des détenteurs des fonds disponibles et des emprunteurs, la banque effectue de l'intermédiation, elle ajuste des comportements financiers des agents économiques. Les banques assistent à l'émergence du concept de désintermédiation qui les obligent à transférer les risques de crédit de leur bilan vers le marché financier et donc de développer une offre de service sur les marchés tel que la gestion de portefeuille, titres, introduction en bourse, émission de titre. Afin de faire face à la concurrence.

1.3 Les typologies de la banque¹¹

Certains évènements financiers illustrés par des faillites de banques qui utilisent d'une manière irrationnelle les dépôts des clients, les tendances politiques des dirigeants au pouvoir et à la spécialisation des secteurs économiques (agriculture, industrie, service...) sont à la base des règles de la spécialisation des banques dans le monde.

La typologie des banques nous permet de souligner l'existence de plusieurs catégories de banques :

1.3.1 Les banques commerciales

Les banques commerciales sont en lien direct avec les agents économiques, elles collectent leurs épargnes, et gèrent leurs dépôts, leur offrent de nombreux services bancaires.

Pour cela, elles disposent d'un réseau d'agences réparties sur le territoire où elles exercent leur activité. D'un point de vue économique, la banque est un commerce consistant à mobiliser l'argent des agents économiques ayant un excès de financement sous forme de dépôts (à vue et à terme), dans le but de les distribuer aux agents à besoin de financement sous

¹⁰ Http : //www.boursedescredits.com

¹¹ GAUDMINE G MONTIER J, « Banque et marché financier », édition ECONOMICA, PARIS 1999.P 85.

forme de crédits (à court terme, à moyen et long terme) ou de leurs investissements dans les opérations financières¹².

1.3.2 Les banques de dépôt

Pouvaient recevoir des dépôts et distribuer des crédits à toutes échéance, mais étaient en contrepartie restreintes dans leur activité de prise de participation dans le capital de l'entreprise non bancaire. La banque de dépôt c'est la banque la plus connue de particuliers, c'est elle qui reçoit et gère les dépôts d'argent de leurs clients. Ces dépôts peuvent prendre la forme de compte courant, compte épargne, aussi avoir d'autres activités bancaires et être classé du coup dans un autre type de banque. Les banques de dépôt travaillent essentiellement avec leurs clients particuliers, professionnels et entreprises¹³.

1.3.3 Les banques d'investissements

Leurs opérations sont destinées, généralement à renouveler ou constituer des capitaux fixes. Pour ce faire, les banques font recours aux fonds des épargnants, mais dans la majorité des cas, elles se contentent de leurs capitaux propres dans le souci d'accorder des crédits ou encore sur les dépôts à terme et les prêts auprès des tiers sous forme d'obligations (assimilées aux dépôts à terme).

1.3.4 Les banques d'épargne ou de prévoyance

Spécialisées dans la collecte des ressources des petits épargnants, leurs dépôts sont la plupart des cas à court terme et qui prennent la forme de livret d'épargne, ils peuvent être des dépôts à terme en prenant la forme des bons de caisse ou d'obligations.

1.3.5 Les banques d'affaires

Ce sont les banques qui réduisent leurs activités au financement et la gestion d'autres établissements en leur octroyant des crédits ou encore de participer dans leur capital. Elles interviennent donc sur le marché des capitaux et travaillent avec leurs ressources propres.

¹² A. BEIONTONE, A. CAZORLA, C. DOLLO, A. MARYDRAI Dictionnaire de science économique 3ème édition Armand Colin, paris 2010, p 427.

¹³ PIERRE- CHARLS PUPION, « Économie et gestion bancaires », Edition DUNOD, PARIS, 1999, p.16.

1.3.6 Les banques mixtes

Ce sont des banques qui partagent les caractéristiques des banques de dépôt et des banques d'affaires.

1.3.7 La banque centrale

La banque centrale est un établissement qui contrôle le système bancaire d'un pays. Appeler encore banque de banque. Elle est un organisme d'émission qui assure l'émission et la mise en circulation des billets et des pièces de monnaie. Celle-ci met en œuvre la politique monétaire pour généralement préserver la stabilité des prix¹⁴.

1.4 Les ressources de la banque¹⁵

Il existe plusieurs types de ressources, parmi elles : les fonds propres et les dépôts de la clientèle.

1.4.1 L'épargne

L'épargne est le cerveau moteur de développement, elle constitue la principale source des revenus des banques commerciales. Elle est constituée des dépôts à vue et des dépôts à terme.

1.4.2 Les fonds propres

Il s'agit du capital social et des réserves constituées par affectation dans des emplois durables de la banque. Pour une question de gain de confiance de la part des clients. Ainsi que dans le cadre de marketing, les banques sont tenues d'effectuer leurs activités dans des bâtiments très somptueux, ainsi le client n'a aucune peur de perdre son argent.

1.4.3 La trésorerie bancaire

La trésorerie correspond à la différence entre les actifs disponibles dont dispose une entreprise (comptes bancaires, créditeurs, sommes disponible en caisse ...) et ses dettes à court terme.

¹⁴ Bank- of- Alegria .dz

¹⁵ MARETAU.D et DE LA CHAISE « Le marché monétaire et la gestion de trésorerie des banques » DUNOND, PARIS 1981.P131.

2. La réglementation bancaire

La réglementation prudentielle est l'ensemble de mesures qui permettent de réduire ou de mieux assumer les risques générés par les diverses composantes du système financier. Ces règles sont nécessaires pour atteindre deux objectifs essentiels, à savoir : la stabilité du système et la protection des déposants.

Face à la montée des risques bancaires, les autorités internationales, comme le comité de Bâle, qui est un organisme de réflexion et de proposition sur la supervision bancaire à assurer la stabilité et la fiabilité du système bancaire financier, il a été créé en 1974 par les gouverneurs des banques centrales du G10 (onze pays), Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse)¹⁶.

Le comité était initialement appelé le « *comité Cooke* », du nom de Peter Cooke, directeur de la banque d'Angleterre qui avait été un des premiers à proposer sa création et fut son premier président. Le comité a mis en place des normes de supervision bancaire, où les banques sont tenues de les respecter pour leur liquidité et leur solvabilité au regard de leur clientèle.

Et les travaux du comité de Bâle ont abouti à la publication de trois grands accords : Bâle I, Bâle II et Bâle III.

2.1 Les accords de Bâle I

L'accord de la BRI de 1988 sous l'appellation de Bâle I fut la première tentative de la mise en place de norme internationale de capitalisation adéquate ajusté aux risques.

En juillet 1988, l'accord sur la convergence internationale de la mesure et des normes des fonds propres, plus connu sous le nom de ratio Cook, du nom de président de comité de Bâle entre 1977 et 1988. La mise en place d'un tel accord a été précédée par plusieurs événements¹⁷.

- Une forte augmentation des faillites des entreprises après les deux chocs pétroliers ;

¹⁶ Pfister C « Politique monétaire et aspects prudeniels », bulletin de la banque de France n°43 p 1-9 juillet 1997.

¹⁷ A Paul « de Cooke à Bâle 2 », revue d'économie financière : Bâle 2 genèse et enjeux n°73 paris 2003, p 75.

- Risques et crises des pays en voie de développement, (crise des pays émergents, crises spéculatives sur les marchés de change, faillite de la caisse d'épargne américaine 1980 et le crache boursier de 1987).

2.1.1 Ratio international de solvabilité ou Ratio Cooke

En 1988 le comité de Bâle a instauré des obligations réglementaires en matière des fonds propres de la banque sous le nom de ratio de solvabilité. Ce ratio est le premier ratio qui vise à la couverture du risque de contrepartie et de liquidité, c'est une exigence de fonds propres à intégrer dans le calcul des coûts financiers, qui représente 8% des crédits risques consentis. Ce ratio est au cœur de l'accord de Bâle I et constitue un élément fondateur de la régulation bancaire. Chaque risque doit comprendre un certain montant de fonds propre pour assurer la sécurité globale du marché et minimiser les risques de nature systémique¹⁸.

$$\text{Ratio Cooke} = \text{fonds propre} / \text{risque pondéré} > 8\%$$

2.1.2 Les limites de Bâle I¹⁹

Depuis l'application de Bâle I beaucoup de doutes ont été émis par les utilisateurs, se résumant ainsi :

- Le choix de niveau du 8% manque de fondement économique ;
- Ratio ne tenant pas compte réellement des risques encourus. Ce que fait dire qu'une définition de catégorie de risque jugée arbitraire et sans relation directe avec le niveau de risque réel ;
- Une différenciation trop lâche des risques, limitée à 4 catégories de risques ;
- Des mesures trop statiques qui ne sont pas directement reliées à la mesure d'insolvabilité de la banque et aussi une absence de segmentation des risques de crédit selon le degré de séniorité, le niveau de maturité ;
- En dehors de l'accord de 1996 sur les risques de marché, aucune allocation en capital n'est prévue pour les autres formes de risque (risque opérationnel.) ;

¹⁸ Http Ps:// ACPR banque –France. Fr PDF.

¹⁹ Arnaud de Servigny et Ivan Zelenko « Le risque crédit face à la crise » 4^{ème} édition 2007, p 257

- Les garanties ne sont pas prises en compte à cause de la faiblesse de leur taux de pondération.

En général le développement sans répit des techniques poussées de gestion de portefeuille de crédit a nécessité la révision de l'accord de Bâle I.

2.2 Les apports de Bâle II²⁰

Le nouvel accord prudentiel de Bâle de 2004, ou « Bâle II », visait à mieux évaluer le risque bancaire et à imposer un réel dispositif de surveillance prudentielle et de transparence.

Après 5 ans de consultations et trois études d'impact successives, le comité de Bâle a, donc proposé un nouvel ensemble de recommandations, avec une mesure plus fine du risque du crédit, et a introduit dans le calcul, à côté des risques de crédit et de marché, les risques opérationnels.

2.2.1 Les objectifs de Bâle II

L'architecture du dispositif repose sur trois piliers complémentaires :

Pilier 1 : L'exigence de fonds propres

Ce ratio maintient inchangé à 8% des fonds propres réglementaires couvrant les risques encourus. En revanche, un calibrage du risque en fonction de sa qualité est exigé. A cet effet, on introduit la prise en compte des risques opérationnels (fraudes et erreurs) en complément du risque de crédit ou de contrepartie et des risques de marché.

Le nouvel accord affine donc l'accord de 1988 et impose aux établissements financiers de détenir un niveau de fonds propres adéquat avec les risques encourus.

Cette exigence fait passer d'un ratio Cooke où : ***Fonds propres de la banque >8% des risques de crédits*** à un ratio ***Mc Donough*** où :

Fonds propres de la banque > 8% des [risques de crédits + risques de marchés + risques opérationnels]

Trois approches sont proposées pour le risque de crédit :

²⁰ <https://www.geopolintel.fr>

- La méthode standard (SA), basée sur les notations externes ;
- La méthode notation interne fondation (FIRB) ;
- La méthode notation interne avancée (AIRB).

Pour le risque de crédit, l'approche standard donne la possibilité de mesurer le risque de la contrepartie par les notes allouées par les agences de notation et les systèmes (plus élaborés) sont fondés sur les données propres des banques et doivent être autorisées par les superviseurs :

- Une mesure dite fondation où la banque calcule la probabilité de défaut des contreparties (PD) et les taux de en cas de défaut (LGD) est donné dans la réglementation ;
- Une mesure dite avancée où la banque calcule tous les paramètres.

Pilier 2 : La procédure de surveillance prudentielle

L'objectif du pilier 2 est double : d'une part, inciter les banques à des techniques de gestion de leurs risques et de leur niveau de fonds propres et, d'autre part, permettre aux autorités de régulation de majorer les exigences de capital réglementaire en cas de nécessité.

Cette nécessité doit s'appliquer de deux façons :

1- Le back testing : la banque doit prouver la validité de ses méthodes statistiques sur des périodes assez longues (5 à 7 ans) ;

2- Le stress testing : la banque doit prouver, lors de simulations de situation extrême, la validité de ses fonds propres en cas de crise économique.

Le régulateur pourra en fonction de ces résultats la nécessité de fonds propres supplémentaires.

Pilier 3 : la discipline de marché

La logique que sous-tend ce troisième pilier est que l'amélioration de la communication financière permet de renforcer la discipline de marché, perçu comme un complément à l'action des autorités de contrôle. L'information est mise à la disposition du public sur les actifs, les risques et leur gestion. Les pratiques doivent être transparentes et uniformisées.

2.2.2 Les limites de Bâle II

Bâle II est essentiellement une norme de fonds propres minimale. Il ne traite pas tous les risques (liquidité par exemple). Des insuffisances et des défauts ont été identifiés dans la réglementation « Bâle II ».

En premier lieu, du fait même de sa sensibilité aux risques, il est apparu pro cyclique.

En effet, en période d'euphorie financière, les risques pondérés diminuent (car ils sont basés sur l'historique des pertes), les banques ont besoin de moins de fonds propres et se suffisent de détenir le minimum de fonds exigé par le régulateur. Quand la situation se détériore, elles doivent augmenter leurs fonds propres pour respecter les exigences de solvabilité, avec des fonds devenus plus rares et plus chers, contribuant ainsi les banques dans un état d'asphyxie financière et à réduire l'offre de crédit phénomène de crédit Crunch, ce qui accentue la récession économique.

En second lieu, il y a eu une sous-pondération dans le calcul du ratio des risques de marché ou des produits les plus complexes et donc risqués (en particulier de titrisation et de retitrisation). Les banques ont ainsi échoué correctement les risques qu'elles prenaient. Par conséquent, leur niveau de fonds propres s'est retrouvé en inadéquation avec la réalité des risques encourus.

Il est aussi important de souligner les problèmes d'évaluation comptables hors bilan taille parfois très importante des produits dérivés en hors bilan a rendu difficile l'analyse des risques correspondants.

2.3 L'avancement de Balle III

La crise financière de 2007 a mis en exergue les carences et les insuffisances du dispositif de Bâle II : problèmes de mauvais fonctionnement des marchés financiers, de liquidité, des agences de notation, etc. De manière générale, la question soulevée était celle du rapport entre le niveau des fonds propres des établissements financiers et les risques encourus par leurs activités (subprimes par exemple). Concrètement, des actifs plus au moins risqués étaient financés par très peu ou pas de fonds propres. Ce qu'on appelle « *l'effet de levier* » permettait d'obtenir une rentabilité très importante, dépassant les 100% dans certains métiers.

L'idée du comité est relativement simple :

- Plus de fonds propres ;
- Des fonds propres de meilleure qualité ;
- Plus de transparence.

2.3.1 Les limites de Bâle III

Les limites de Bâle III peuvent être résumées comme suit :

→ Un poids considérable sur le financement de l'économie

Si les banques doivent accroître leurs fonds propres et le rapport des fonds propres aux crédits consentis, il y aura moins de ressources pour le crédit, et cela « pèsera inévitablement sur le financement de l'économie, notamment le volume et le cout du crédit »

→Plusieurs éléments de la réforme ne sont pas encore définis avec suffisamment de précision

- La mesure technique des crédits values ajustements (CVA) doit être révisée. En mesurant la différence entre la valeur d'un portefeuille de crédits sans risque et la valeur réelle de ce portefeuille en y intégrant la probabilité de défaut d'une contrepartie, les CVA mesurent la valeur du risque de contrepartie.
- Concernant la solvabilité, le comité de Bâle doit encore définir les modalités d'utilisation et l'utilité du ratio de levier dont les banque.

Conclusion

Les banques occupent une place centrale dans le système économique, elles ont la responsabilité collective de la gestion des moyens de paiement et elles se présentent comme l'un des principaux garants de la solidité et de la compétitivité de l'économie d'un pays.

SECTION 2 : EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

Après son indépendance, l'Algérie a procédé à la transformation du système de financement colonial pour l'adapter aux besoins de financement d'une économie nationale.

Dès la fin des années 80, de principales réformes ont été mises en œuvre et ayant pour but de se tourner vers l'économie de marché. La loi sur la monnaie et le crédit de 1990 constitue la principale réforme économique complète. En effet, avec la promulgation de la loi

CHAPITRE1 : FONDEMENTS THEORIQUES DE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

N°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la libéralisation du secteur bancaire et le passage d'une économie dirigée à une économie de marché s'est concrétisé car elle a permis l'ouverture de la profession bancaire à l'initiative privée et étrangère.

L'apparition des banques privées en Algérie est régie par l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit, ainsi que par des règlements édictés par le conseil de la monnaie et du crédit et sous le contrôle de la commission bancaire.

Les conditions d'implantation varient sensiblement selon la forme envisagée, mais quelle que soit cette forme, l'exercice de l'activité est subordonné à l'obtention d'une autorisation du Conseil de la monnaie et du crédit.

2.1. Rappel historique du système bancaire algérien²¹

Le secteur bancaire algérien a connu à partir de 1962 de profonds changements. Ces derniers avaient pour objectif la mise en place d'un système de financement pour différents secteurs de l'économie et permettraient ainsi leurs développements dans les meilleures conditions.

Cette période fut caractérisée par la volonté de restaurer la souveraineté de l'Etat et la mise en place d'un mécanisme de financement de l'économie en vue de son développement. Plusieurs étapes ont été comptabilisées :

- Étape de souveraineté (1962-1966) ;
- Étape de la nationalisation (1966-1982) ;
- Étape de la restructuration organique (1982-1986).

2.1.1 Système bancaire de la période 1962-1966 : étape de souveraineté

Emergence d'un système bancaire Algérien : la souveraineté passe essentiellement par la création d'une monnaie nationale donc une nécessité de la création de la banque centrale algérien (BCA) par la loi N°62-144 du 13 décembre 1962, la même période vu la naissance de trois principale institutions qui est le trésor public, la caisse algérienne de développement(CAD), ainsi que la caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP).

²¹ Benhalima AMMOUR, le système bancaire algérien ; textes et réalités, Edition Dahlab Alger, 2001, pp.4-24.

La mise en circulation du Dinar Algérien (DA) : L'émission des billets de banque relevait des fonctions de la Banque Centrale, tandis que l'émission des pièces de monnaie métallique relevait des fonctions du Trésor Public, le 10 Avril 1964, le « Dinar Algérien » est devenu l'unité monétaire du pays, date à laquelle il a remplacé le nouveau franc algérien par la loi n°64.111.

La banque centrale algérienne : L'institut d'émission de l'Algérie indépendante, dénommé « Banque Centrale de l'Algérie », fut créé par la loi n°62.144 et voté par l'Assemblée constituante le 12 décembre 1962, elle fut dotée de tous les statuts d'un institut

D'émission, afin de créer les conditions favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, la banque centrale exerce les fonctions d'émission de la monnaie fiduciaire, les fonctions de banque des banques, de banque d'Etat et de banque de change.

Le Trésor Public : Le Trésor Public algérien fut créé le 29 août 1962, il a pris en charge les activités traditionnelles de la fonction du Trésor (émission de la monnaie et l'adaptation des recettes aux dépenses de l'Etat) ainsi qu'une fonction exceptionnelle du crédit à l'économie.

La caisse algérienne de développement (CAD) : Créer en mai 1963 et prenant la suite de la caisse d'équipement et de développement de l'Algérie qui est créée en 1959 (CEDA elle est dotée de très larges prérogatives qu'elle n'exercera que très peu, notamment en sa qualité des banques d'affaires, elle prendra en 1971, dans le cadre de réforme financière qui sera engagée à cette année, la dénomination de banque algérienne de développement (BAD), avec des attributions plus précises en matière de financement à long terme.

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNP-Banque) : créée le 10 août 1964 se forme d'établissement public jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, est chargée de la collecte sur livrets de l'épargne des particuliers et du financement de leurs besoins en biens durables, essentiellement le logement la CNEP intervient pour :

- La mobilisation de l'épargne et son investissement ;
- La gestion des fonds spéciaux des collectivités locales ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de relance des actions de collecte des ressources, la CAD est devenue la Banque Algérienne de Développement « BAD » le 30/06/1971.

2.1.2 Système bancaire de la période 1966-1968 : étape de la Nationalisation.

La nationalisation est venue comme une nécessité fin de donner une solution aux problèmes qui freinaient tout développement économique possibles. En effet la nationalisation de l'appareil bancaire en Algérie en 1966 et 1968 à doté l'Etat d'un grand instrument de développement qui était au paravent dominé par le capital étrangère cette nationalisation n'a pas été, seulement, l'effet du socialisme mais aussi et surtout du refus des banques étrangères à financer l'économie de l'Algérie indépendante cette étape à donné une naissance à trois banques commerciales dénommées « banques primaires ».

La création de la banque nationale d'Algérie(BNA) : La BNA est la première banque commerciale nationale crée en juin 1966 elle est chargée du financement et du soutien au secteur agricole, autogéré et traditionnel, ainsi que du crédit a l'activité industrielle et commerciale.

La création de (CPA) : Le CPA est créé en 1966 (ordonnance N°66-366du 29décembre1966). Prenant la suite des banques populaire, il est chargé du financement de leurs activités traditionnelles : artisanat, hôtellerie et autre services.

La création de la (BEA) : La Banque Extérieure d'Algérie fut créée le 1er octobre 1967 par ordonnance N° 67. 204. Elle a repris les activités des banques étrangères exerçant en Algérie et a pour but de faciliter et développer les rapports économiques de l'Algérie avec les autres pays dans le cadre de la planification nationale.

2.1.3 Système bancaire de la période 1982-1986 : Etape de la restriction organique

La période de 1971-1985 : Cette étape caractérisée par la réorganisation des structures financières surtout par la réforme des mécanismes financiers, cette réforme qui coïncidait avec le lancement des deux plans quadriennaux, devait permettre aux institutions bancaires d'assister le système de planification mis en place durant cette période, ceci devait se faire par la centralisation des ressources financières pour une meilleure allocation de celles-ci au financement de l'investissement. En 1972, la CAD est un simple agent d'exécution du Trésor, a été transformé en « Banque Algérienne de Développement », banque qui devait jouer un rôle important dans le financement de l'investissement. Face à l'augmentation des besoins de l'activité économique. La spécialisation s'avérait être la meilleure solution pour répondre à cette augmentation de la demande, c'est dans cet objectif que la BNA et le CPA

CHAPITRE1 : FONDEMENTS THEORIQUES DE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

ont été restructurées, donnant ainsi naissance à deux nouveaux organismes bancaires qui reprenaient une partie de leurs activités.

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) : Créée le 13 mars 1982 par la restructuration de la BNA, elle avait pour missions la mise en place de nouveaux mécanismes pour le financement des activités agricoles et agro-industrielles.

La Banque de Développement Local (BDL) : Créée le 30 Avril 1982 par la restructuration du CPA, la BDL avait pour mission le financement des investissements locaux et d'une partie des entreprises et établissements à caractère économique sous tutelle des wilayas et communes.

2.2 Le système bancaire algérien de 1986 jusqu'à la fin de 1990

Avec la transition de l'Algérie vers une économie de marché, le fonctionnement du secteur financier s'est radicalement transformé. Elle passe peu à peu d'un système de monobanque où l'économie était financée directement par le trésor, qui distribue le crédit, par l'intermédiaire des banques commerciales d'Etat, à des entreprises publiques inefficaces et déficitaires à un système financier moderne, fondé sur le jeu du marché. Les changements qui ont caractérisé le secteur bancaire, soit dans ses structures, soit dans ses prérogatives, résultent de divers événements d'ordre politique, économique, et social. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont été amenés à renforcer le secteur par la création de nouvelles banques spécialisées, ensuite à modifier les textes réglementaires régissant les banques (loi N° 86/12 du 19/08/86 relative au régime des banques et du crédit). Enfin les réformes économiques en cours, mais initiées depuis 1988, se sont concrétisées par la promulgation de plusieurs lois, dont la loi 90/10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.

2.2.1 La loi de 19 Aout 1986 portant régime des banques et des crédits

En 1986 et exactement le 19 août, une loi bancaire a été instaurée et qui avait pour but de définir le régime des banques et du crédit, le nouveau cadre institutionnel et fonctionnel de l'activité bancaire. Et pour la première fois, le système bancaire algérien est gouverné par une loi dont le principal objectif est d'apporter des aménagements au mode de financement global de l'économie, qui n'a pas été modifié depuis les premières années de l'indépendance.

2.2.2 La loi du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi bancaire du 19 août 1986

A partir de 1988, les autorités algériennes ont entamé plusieurs réformes dont la première d'entre elles est axée sur « l'autonomie de gestion de l'entreprise publique », afin de la rendre plus rentable et de la transformer en un centre de production et de création de richesse ce qui crée des transformations au niveau des fonctions de l'État. Les textes de la loi de 1988, sur l'autonomie, séparent le droit de propriété du droit de gestion. Selon ces textes, l'État délègue ses prérogatives en tant que propriétaire des entreprises publiques aux Fonds de participation érigés en sociétés par actions. Il s'ensuit donc que l'État n'aura plus à administrer ni à gérer les entreprises publiques. Ainsi la réforme de 1988, s'est accompagnée par la création d'une nouvelle catégorie publique qui est « l'entreprise publique économique » dont l'entreprise bancaire en fait partie.

2.2.3 La loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990

La loi sur la monnaie et le crédit n°90-10 du 19 avril 1990, constitue le véritable point de rupture avec les pratiques anciennes. C'est en effet depuis cette loi qu'un nouvel environnement bancaire et financier, plus conforme à la libération de l'économie de sa tutelle administrative, a commencé à se mettre en place. En faisant de la Banque d'Algérie la véritable autorité monétaire et en fixant le cadre global d'exercice de la concurrence. Cette loi a introduit pour la première fois en Algérie, la rationalité et les règles de l'orthodoxie bancaire universelle. Elle consacre en fait, le caractère universel du système bancaire et financier Algérien. Depuis la promulgation de cette loi, l'architecture de l'espace bancaire Algérien s'est progressivement modifiée. Des innovations importantes ont été introduites, imprimant aux pratiques bancaires nationales davantage de rationalité économique, d'esprit commercial et une dose naissante de concurrence. Cette loi prometteuse et ambitieuse d'après plusieurs analystes, a visé les objectifs suivants²² :

- Mettre un terme définitif à toute ingérence administrative.
- Réhabiliter le rôle de la banque centrale d'Algérie dans la gestion de la monnaie et du crédit.
- Rétablir la valeur du dinar Algérien.
- Aboutir à une meilleure bancarisation de la monnaie.
- Encourager les investissements extérieurs utiles.

²² Benhalima AMMOUR, le système bancaire algérien ; textes et réalités, Edition Dahlab Alger, 1996, p82.p96

- Assainir la situation financière des entreprises du secteur public.
- Déspecialiser les banques et clarifier les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers.
- Diversifier les sources de financements des agents économiques, notamment les entreprises par la création d'un marché financier.

2.3 Présentation des objectifs de la réforme monétaire et bancaire

La réforme monétaire et bancaire, entamée suite à l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit en avril 1990, est venue renforcer les réformes économiques engagées dès 1988 et mettre fin à la triple crise d'endettement, d'inflation et de gestion administrée. Cette loi allait mettre fin à toute ingérence administrative, et établir des institutions et des instruments afin de pouvoir instaurer une autorité de régulation autonome. Cette autorité fut chargée de la réalisation de ces objectifs et de la conduite de programmes de ruptures, de réhabilitation et de rénovation des structures²³.

2.3.1 Les ruptures

La loi sur la monnaie et le crédit vise à tarir définitivement les sources d'endettement et d'inflation, en cassant les liens institutionnels, les formes instrumentales et les modalités opératoires qui les ont rendues actives.

Les liens institutionnels à rompre sont ceux instauré auparavant entre la BCA d'une part et, d'autre part le trésor et les banques primaires.

En premier lieu, il y a eu une sorte de séparation entre la sphère budgétaire et la sphère monétaire. Les deux circuits, bancaire et budgétaire des liquidités, ont été déconnectés et démonétisés. La dette antérieure du Trésor a été consolidée avec une échéance de remboursement de 15 ans. Les avances de la Banque Centrale au Trésor ont connu un plafonnement de 10 % des recettes fiscales de l'année, remboursables avant la fin de l'année calendaire.

Cette législation met fin en second lieu au mécanisme d'accès automatique au refinancement des banques en monnaie centrale. Ce refinancement est désormais sous contrôle monétaire. Il y a donc une séparation entre la sphère réelle et la sphère monétaire,

²³ TAHRAOUI.M, « Pratiques bancaires de banques étrangères envers les PME Algériennes : Cas de la Société Générale Algérie », mémoire de magister, Université d'Oran, 2007, p 19.

marquant une rupture nette avec les pratiques du passé, et la BCA retrouve son privilège d'institut d'émission.

Les formes instrumentales à démanteler, sont celles de l'accès administratif au crédit, ou en d'autres termes celles de crédit non soutenu en amont par l'épargne et les fonds propre, non adossé en aval a des suretés réelles.

La nouvelle réglementation de normes et de ratios impose aux banques de suivre et de répercuter, sur leur clientèle d'entreprise, les règles de prudent alité, de la commercialité, de l'éligibilité et de la viabilité.

Les banques vont se trouver dans l'obligation d'organiser leur activité de façon à la rendre éligible à la liquidité monétaire de la BCA, préteur en dernier ressort. Ainsi les fonctions bancaires de crédit et de gestion des risques sont placées dorénavant sous pilotage monétaire.

Les modalités opératoires à faire évoluer sont celles liées à la véracité et la sincérité des données sur les activités, les patrimoines et les transactions.

La nouvelle réglementation fonde la protection des épargnants sur la transparence comptable du système bancaire. Elle l'encadre par des normes de comptabilité, de statistique et de divulgation.

2.3.2 Les réhabilitations

La loi sur la monnaie et le crédit visait notamment, à réhabiliter la monnaie (le Dinar algérien) et par conséquent, l'autorité monétaire ainsi que le statut de la banque en tant qu'entreprise bancaire.

L'objectif de la réhabilitation monétaire est de créer le climat d'affaires propice à l'épargne, à l'investissement et à la croissance²⁴. Pour ce faire, la loi a rétabli l'autorité monétaire et consacre l'autonomie de la Banque Centrale, chose que les textes lui ont toujours reconnue, mais qui a été pervertie jusqu'à la transformer en une sorte de planche à billet²⁵.

En déspecialisant les banques primaires, et clarifiant les missions qui leurs ont été dévolues, L'entreprise bancaire a acquis le même titre que l'entreprise industrielle et

24 ZOURDANI.S, « le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA », mémoire de magister, UMMTO ,2012. p11.

commerciale. Elle fut dès lors soumise aux règles de droit commun régissant les sociétés, et encadrée par une réglementation monétaire et bancaire qui lui permettait d'être dans un état permanent d'équilibre économique. La relation banque - entreprise devait être gérée dans la transparence, permettant ainsi la préservation du droit des épargnants et des emprunteurs.

2.3.3 Les innovations

La loi a introduit des institutions, des instruments et des mécanismes de marché, inconnus jusqu'alors en Algérie, en matière d'offre et de demande des capitaux. Son dispositif visait à diversifier les sources de financement des agents économiques notamment les grandes entreprises, en émergeant par là même, les activités traditionnelles dans la banque et en créant un marché financier. Les banques voyaient s'ouvrir devant elles de nombreuses et nouvelles activités financières²⁵.

2.4 La régulation monétaire²⁶

Les réformes économiques engagées en Algérie depuis 1988 visaient à se débarrasser du système de financement d'économie d'endettement, et passer à un système de financement par l'épargne et le marché. À cet effet, la loi sur la monnaie et le crédit a prévu des organes, des instruments et des mécanismes pour la régulation monétaire :

2.4.1 Un conseil de la monnaie et du crédit

Il agit à la fois en tant que conseil d'administration de la Banque Centrale, et en tant qu'autorité monétaire unique indépendante du Trésor Public.

Cet organe conçoit, formule et arrête les objectifs et les instruments de la politique monétaire et de crédit, que les structures techniques de la Banque d'Algérie ont mis en œuvre.

2.4.2 Une commission bancaire

Dotée d'un pouvoir de sanction à l'égard des banques. Elle est l'organe de surveillance de l'application de la réglementation bancaire.

²⁵ 26BENISSAD.H, « Algérie : restructurations et réformes économiques (1979-1993) », office des publications Universitaires, Alger, 03-1994, P 124.

²⁶ ZOURDANI.S, op.cit. P 12

2.4.3 Une centrale des risques bancaires

En imposant aux banques le respect de ratios de couverture et de division des risques, la banque d'Algérie contribuera à la protection des déposants.

Pour ce qui est des instruments et des mécanismes, la Banque d'Algérie intervient par une réglementation prudentielle des risques et une réglementation du marché monétaire.

2.5 Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit

Ces aménagements ont été introduits sans pour autant toucher à l'autonomie de la Banque d'Algérie, dans le but de rehausser l'influence de l'exécutif dans la prise de décision sur la politique monétaire du pays. Afin de concrétiser ce but, l'ordonnance n°01-01 modifiant et complétant la loi 90-10 a été créée, scindant le conseil de la monnaie et du crédit en deux organes²⁷ :

Le premier est constitué du Conseil d'Administration, chargé de l'administration et de l'organisation de la Banque d'Algérie.

Le second organe constitué par le conseil de la monnaie et du crédit, joue le rôle de l'autorité monétaire.

Il est composé de sept membres, dont trois sont nommés par un décret présidentiel, alors qu'ils étaient au nombre de quatre dans la loi 90-10. Cette nouvelle composition, tout en maintenant le principe d'indépendance de la Banque d'Algérie, a atténué les déséquilibres en défaveur de l'exécutif.

2.6 Adoption de l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et le crédit (O.M.C)

Cette année fut marquée par la mise en faillite des deux banques privées. Il s'agit de la banque El Khalifa et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie (**B.C.I.A**). Cette situation a poussé les pouvoirs publics à trouver une refonte de la loi sur la monnaie et le crédit, afin que ce genre de scandale financier ne se reproduise plus.

²⁷ Ordonnance n° 01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10 du 14 relative à la monnaie et au crédit

CHAPITRE1 : FONDEMENTS THEORIQUES DE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

Par ailleurs, le législateur insiste sur le triple objectif que ce nouveau texte veut concrétiser, en soulignant les conditions exigées aux acteurs du système bancaire pour que cette refonte puisse atteindre son succès :

- Permettre à la Banque d'Algérie de mieux exercer ses prérogatives
- Renforcer la concertation entre la Banque d'Algérie et le gouvernement en matière financière
- Permettre une meilleure protection des banques de la place et de l'épargne du public.

Selon certains experts, la nouvelle loi a constitué une ingérence du ministère des finances dans les prorogatives du conseil de la monnaie et du crédit.

Le législateur a toutefois conditionné le succès de cette ordonnance par la réunion des trois facteurs à savoir²⁸ :

- La formation d'un nombre important de superviseurs compétents pour le compte de la Banque d'Algérie ;
- L'existence chez les acteurs de la place des systèmes d'information performants assis sur des supports techniques de transmission de l'information fiables, rapides et sécurisés;
- Le financement de l'économie par les ressources du marché adossé à un système bancaire solide et à l'abri de toute suspicion.

L'Algérie détient des ressources humaines compétentes en matière bancaire mais insuffisantes, car la formation bancaire est une préoccupation récente liée aux réformes économiques engagées depuis 1990. Le retard accusé réside aussi dans l'exploitation de

Nouvelles technologies (modernisation bancaire). Il ne faut surtout pas oublier qu'en France par exemple, les banques françaises recrutent beaucoup plus d'informaticiens que de banquiers.

L'ouverture du secteur bancaire au capital privé, donnant ainsi naissance à quelques banques privées (capital national et étranger), avait pour but de financer l'entrepreneur privé à capital national ou étranger par des mécanismes bancaires privés.

²⁸ TAHRAOULI.M, op.cit. p 22

Toutefois, cette ouverture s'est soldée par deux scandales financiers, causés par la mise en faillite de deux banques commerciales (El Khalifa Bank et BCIA, 2003). Cet échec a poussé dès lors, les autorités monétaires à renforcer davantage les mesures de contrôle et de surveillance des organismes de crédit, et de repenser à une politique de privatisation des banques publiques (CPA).

2.7 L'actualisation de l'ordonnance n° 03-11 du 26 aout 2003 par l'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010

L'ordonnance relative à la monnaie et au crédit de 2003 a été modifiée et complétée en 2010 par l'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010, Les principales mesures de cette dernière sont les suivantes²⁹ :

- Les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital. Par actionnariat national, il peut être entendu un ou plusieurs partenaires ;
- L'Etat détiendra une action spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés et en vertu de laquelle il est représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux ;
- L'Etat dispose d'un droit de préemption sur toute cession d'actions ou de titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier ;
- Toute cession d'actions ou titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier doit être autorisée au préalable par le gouverneur de la Banque d'Algérie dans les conditions prévues par un règlement pris par le conseil de la monnaie et du crédit.
- La Banque d'Algérie a pour mission de veiller à la stabilité des prix et doit établir la balance des paiements et de présenter la position financière extérieure de l'Algérie.
- Les banques ont l'obligation de mettre en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle de conformité. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une conformité aux lois et règlement et du respect des procédures ;
- La Banque l'Algérie organise et gère une centrale des risques des entreprises, une centrale des risques des ménages et une centrale des impayés.

²⁹ L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit.

- D'autres mesures ont été introduites visant au renforcement du cadre institutionnel, du contrôle des banques et des établissements financiers, à la protection de la clientèle et à la qualité des prestations bancaires, notamment en renforçant les obligations des banques primaires vis-à-vis de leurs clients ou encore en affirmant le principe du droit au compte.

2.8 La structure du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien se compose actuellement des institutions suivantes :

2.8.1 La Banque d'Algérie³⁰

Qui aux termes de la loi sur la monnaie et le crédit, est devenue l'autorité monétaire indépendante vis-à-vis de toute tutelle, détenant des pouvoirs considérables sur les banques commerciales et sur les investissements étrangers.

La réforme du système financier, tant dans son mode de gestion que dans ses attributions, devenait néanmoins impérative.

La loi n° 86-12 du 19 août 1986, portant régime des banques marque l'amorce de la refonte du système bancaire algérien. C'est ainsi que la Banque centrale recouvre des prérogatives en matière de définition et d'application de la politique monétaire et de crédit, en même temps qu'étaient revus ses rapports avec le Trésor public.

Ces aménagements se sont toutefois, avérés peu adaptés au nouveau contexte socio-économique marqué par de profondes réformes.

La loi n° 90-10 du 14 Avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée, allait redéfinir complètement la configuration du système bancaire algérien. La direction, l'administration et la surveillance de la Banque sont assurées respectivement par le Gouverneur, le Conseil d'administration, présidé par le Gouverneur et par deux censeurs.

Les censeurs sont nommés par décret présidentiel, sur proposition du ministre chargé des finances. Le Conseil d'administration, jouit des prérogatives classiques reconnues à un organe de ce type.

³⁰ CNES, Problématique de la réforme du système bancaire, éléments pour un débat social, Alger 2000.

La Banque d'Algérie a pour mission de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie.

La Banque d'Algérie, établit les conditions générales dans lesquelles les banques et les établissements financiers algériens et étrangers peuvent être autorisés à se constituer en Algérie et à y opérer. Elle établit, en outre, les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être modifiée ou retirée.

La Banque d'Algérie détermine toutes les normes que chaque banque doit respecter en permanence, notamment celles concernant : les ratios de gestion bancaire, les ratios de liquidités, et l'usage des fonds propres - risques en général.

2.8.2 Les banques publiques³¹

Elles sont six (06) au total et que nous allons présenter selon la date de leur création :

- **La BNA** : première banque nationale créée en juin 1966 et devient une SPA aux termes de la loi n°88-01 du 01 janvier 1988 relative à l'autonomie des entreprises publiques et obtient son agrément en 1995 après les réformes engagées par les pouvoirs publics. Depuis 1982, elle s'est spécialisée dans le financement du secteur économique et industriel national.
- **La BEA** : créée sous forme d'une société nationale en 1967 via l'ordonnance n°67-204, elle devient la banque des grandes entreprises industrielles nationales à partir de 1970 avec pour objectif principal, la facilitation des rapports commerciaux et financiers internationaux. En 1989, elle devient une SPA tout en gardant le même objet d'activité. Ce n'est qu'en 2002 qu'elle est officiellement agréée pour l'exécution des diverses opérations bancaires reconnues et ce, via la décision n°02-04 du 23 septembre 2002.
- **Le CPA** : banque créée en 1966 via l'ordonnance n°66-366 du 26 décembre 1966. En 1985, la Banque de Développement Local (BDL) est créée à partir de cession d'actifs du CPA (agences, employés et comptes clientèles). En 1988, le CPA est devenu une SPA et elle reçoit en 1997, son agrément de banque. Sa mission est orientée vers la promotion et le financement du secteur du BTPH, de celui de la santé et des

³¹ Mémoire REKIBA.S « le système bancaire algérien : état des lieux, degré de libéralisation », Oran, 2015, p : 128.

médicaments, du commerce, de la distribution, de l'hôtellerie et du tourisme, des médias, des PME/PMI et de l'artisanat.

- **La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) :** cette banque a été créée à partir du démembrement de la BNA en 1982 via le décret n°82-106 du 13 mars 1982. Sa principale activité est le financement du secteur de l'agriculture, de la pêche et des ressources halieutiques ainsi que la promotion du monde rural.
- **La Banque du Développement Local (BDL) :** comme sus-indiqué, cette banque a été créée par restructuration du CPA en 1982. Sa mission est le financement des PME/PMI, des activités de commerce au sens large, des professions libérales, des particuliers et des ménages.
- **La CNEP :** créée en 1964, la principale mission de la CNEP était la collecte de l'épargne populaire. Elle devient une banque en 1997. Elle a également pour mission, l'octroi du crédit pour l'acquisition de logements, la promotion du secteur de la promotion immobilière additivement aux services liés à l'habitat tels que les bureaux d'études par exemple. La particularité de cette banque est qu'elle est présente dans le réseau postal pour la collecte de l'épargne des particuliers.

2.8.3. Les banques privées en Algérie

Elles sont quatorze (14) au total et que nous citerons selon la date de leur agrément pour l'exercice de leurs activités en Algérie :

- **El Baraka Banque :** première banque à vocation « islamique » implantée en Algérie en 1991. Ses actionnaires sont le groupe Saoudien Dallah El Baraka et la BADR. Ses activités sont régies par la Shari'a et incluent la dimension sociale et solidaire, elle s'occupe de la gestion du fonds de la Zakat et propose des modes de financement tels que la Mourabaha, la Moucharaka, El Ijar, El Moudharaba ou encore El Istisn'a.

- **Citibank Algérie :** après avoir ouvert un bureau de liaison, la banque a été agréée officiellement depuis 1992 et a été autorisée à ouvrir une succursale en 1998. Ses activités sont concentrées sur le financement des investissements étrangers, la gestion de trésorerie, les dépôts et la banque en ligne.

- **ArabBanking Corporation-Algeria (ABC-Algérie) :** c'est une filiale d'Arab Banking Corporation Bahrein qui a commencé ses activités en Algérie par l'ouverture d'un bureau de représentation en 1995 avant de s'installer avec obtention d'un agrément en 1998. Cette

CHAPITRE1 : FONDEMENTS THEORIQUES DE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

banque se propose d'accompagner les grandes entreprises, les PME, les entrepreneurs individuels mais aussi les particuliers avec des solutions de financement divers.

- **Natixis Algérie** : c'est la première banque française à 100% à capital étranger qui s'est installée en Algérie et qui a été agréée en 2000. C'est la filiale du groupe BPCE adossée à Natixis. Elle intervient dans le financement des grandes entreprises, des PME/PMI mais également dans celui des particuliers.

- **Société Générale Algérie (SGA)** : c'est une banque commerciale dont le capital est détenu à 100% par le groupe Société Générale (France), agréée en 2000 et dont les activités sont le financement des entreprises tous secteurs d'activités compris ainsi que l'octroi de crédit aux ménages additivement aux divers services bancaires.

- **Arab Bank PLC-Algeria « succursale de banque »** : agréée en 2001, son siège social est à Amman. Elle active dans le financement d'entreprises de secteurs d'activité confondus ainsi que dans celui des particuliers.

- **BNP Paribas El Djazair** : c'est une filiale à 100% de BNP Paribas(France). Elle a ouvert un bureau de représentation en 2000 puis a obtenu son agrément en 2002 pour effectuer tous les types d'opérations bancaires reconnues.

- **Gulf Bank Algérie (AGB)** : membre de la Kuwait Project Compagny, c'est une banque de droit algérien qui a été agréée en 2004 proposant les produits bancaires classiques et ceux issus de la finance alternative à la fois.

- **Trust Bank Algeria** : agréée en 2002, elle est membre du groupe Nest Investment Holding, LTD qui est basée à Chypre et dont le capital est détenu par des privés. Elle est présente en Algérie à travers 05 autres entreprises dont l'une active dans le secteur de l'assurance.

- **The Housing Bank For Trade and Finance-Algeria**: banque agréée depuis 2003, il s'agit d'une filiale de la Housing Bank For Trade and Finance et dont le capital est détenu par deux institutions financières, à savoir : The Housing Bank for Trade & Finance/Jordanie à raison de 85% et Libyan Arab Foreign Investment Holding Company-Algeria à hauteur de 15%. Elle offre des solutions de financement aux deux marchés : celui des entreprises et des particuliers.

CHAPITRE1 : FONDEMENTS THEORIQUES DE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

- **Fransabak El-Djazair SPA** : créée en 2006, il s'agit d'une banque à capitaux mixtes majoritairement libanais qui obtient son agrément en 2010, sa clientèle est composée de PME ainsi que de grands groupes nationaux et internationaux et offre tous les produits et services d'une banque commerciale à vocation universelle.

- **Crédit Agricole Corporate et Investment Bank-Algérie** : c'est une filiale à 100% du groupe français Crédit Agricole. Agrément obtenu en 2007, elle active comme banque d'investissement.

- **H.S.B.C - Algeria « Succursale de Banque »** : agrément obtenu en 2008 autant que succursale de banque et en 2010, elle propose des services bancaires aux entreprises et aux particuliers.

- **Al Salam Bank-Algeria** : agréée en 2008, c'est une banque qui a pour objet la promotion des produits de la finance alternative que ce soit dans les investissements immobiliers ou dans celui du financement des entreprises.

Conclusion

Le secteur bancaire algérien a connu une évolution depuis le lancement de la loi n° 90-10 relative à la monnaie et au crédit. Ce qui a permis aux banques étrangères de s'implanter dans le pays dans l'objectif de moderniser et apporter plus de concurrence au marché bancaire.

Conclusion du chapitre

La libéralisation du secteur bancaire est intervenue avec la promulgation de la loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et aux crédits. Cependant l'année 1991 a marqué quant à elle un tournant décisif dans la libéralisation du commerce extérieur en Algérie.

L'ensemble de ces évolutions ont été consacré en 1994 par l'institution de la convertibilité commerciale du dinar, grâce aux efforts de rééchelonnement de la dette extérieur algérienne.

Le programme de stand-by et d'ajustement structurels réalise en 1994 et 1995 avec la banque mondiale a lui aussi donné de bons résultats : inflation très faible, dégagement

CHAPITRE1 : FONDEMENTS THEORIQUES DE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN

d'excédents budgétaires, accroissement considérables des réserves de change, stabilisation des taux de change, taux de réescompte ramené de 15% à 6% en quelques années, passage des ratios de service de la dette sous la barre des 20%.

A partir de 1996, la mise en place d'un cadre institutionnel nécessaire a la mise en place d'une marche de capitaux. La bourse de valeurs mobilières, bien qu'embryonnaire est opérationnelle depuis septembre 1999. Le système bancaire et financier algérien connaît dès lors un nouveau schéma d'organisation.

De plus, l'année 2003 a vu la promulgation de l'ordonnance n°03/11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit qui, tout en maintenant la libéralisation du secteur bancaire, renforce les conditions d'installation et de contrôle des banques et établissements financiers. De son côté, la Banque d'Algérie a mis en place des mécanismes plus affins de surveillance, de veille et d'alerte. Le cadre réglementaire du système bancaire en Algérie est actuellement régi par l'ordonnance suscitée.

CHAPITRE 02 :
LA RENTABILITE
BANCAIRE :
CONCEPTS ET MESURE

CHAPITRE 02 : LA RENTABILITE BANCAIRE : CONCEPTS ET MESURE

Introduction

Au sein de la banque, comme dans toute autre entreprise, la rentabilité est au cœur des préoccupations des managers. Par conséquent, sa mesure et son analyse sont hautement stratégiques.

La banque se caractérise par ses aspects complexes et multidimensionnels, et sa rentabilité se décline traditionnellement selon trois axes : par centre de profit, par client, et par produit.

La maximisation de la rentabilité interne d'une banque passe d'abord par une bonne maîtrise des outils de gestion, une bonne approche méthodologique et une parfaite connaissance des forces et faiblesses.

Ce chapitre présente les concepts de base et les outils de mesure appropriés liés à la rentabilité des banques, tout en soulignant ceux utilisés dans le cadre de l'atteinte des rendements et de la rentabilité.

SECTION1 : ASPECTS GENERAUX DE LA RENTABILITE

La rentabilité est l'objectif de toutes les entreprises, et les banques ne font pas exception. C'est sa capacité à créer de la richesse.

Cette section définit spécifiquement les concepts de base liés à la rentabilité.

1. LA NOTION DE LA RENTABILITE

Rentabilité vient du mot rente, lui-même participe passé ancien du verbe rendre (latin populaire *rendita*, latin classique *reddita*, signifiant « somme rendue », selon le Grand Robert)³² Par conséquent, sa signification principale correspond à la capacité d'un investissement à générer des revenus. Le concept de rentabilité est primitivement associé à l'existence d'un capital susceptible de rapporter.

³² PINARDON F. (1989) : « La rentabilité : une affaire de points de vue », Edition L'Harmattan, Paris, p. 10.

1.1. Définition de la rentabilité

La rentabilité est la mesure la plus complète de la performance, et bien sur cet élément peut être compris en mettant en œuvre une comptabilité analytique. Il s'agit d'une évaluation comptable de la performance d'une banque³³.

La rentabilité peut être définie comme « *un indicateur de la capacité d'une banque à apprendre des risques et à accroître ses fonds propres* »³⁴. La rentabilité est le rapport entre les bénéfices et le capital investi, et elle mesure la capacité d'une opération économique à Générer un flux de revenus actualisés supérieur aux dépenses engagées. Ainsi la rentabilité est un concept qui peut être défini comme la capacité du capital investi à produire des revenus. Autrement dit, c'est le rapport entre le résultat et les moyens mis en œuvre pour l'obtenir. Elle peut être présentée sous forme de rentabilité économique, rentabilité financière, rentabilité commerciale, et rentabilité bancaire.

1.2. Le rôle de la rentabilité

Dans le rôle de la rentabilité, on peut citer les plus importants :

- ✓ La mesure de la rentabilité est dérivée de la théorie de la comptabilité analytique ;
- ✓ La rentabilité montre la relation entre le résultat et la moyenne pour atteindre ce résultat ;
- ✓ La rentabilité permet de comparer le présent avec et le passé d'une part et la future d'autre part ;
- ✓ Elle dispose d'une bonne valeur ajoutée (savoir acheter et savoir vendre).

1.3. Les différents concepts de la rentabilité

La rentabilité est présentée en plusieurs formes dans la mesure où la banque doit satisfaire ses différents partenaires (dirigeants, actionnaires, salariés et autorités de contrôle) lesquels ont des perceptions divergentes de la performance.

³³ Gérard Naulleau et Michel Rouach. (1998) : « contrôle de gestion et stratégie dans la banque », 3ème édition, p.57.

³⁴ MADIOU Lydia (2012) : « Mesure et optimisation de la rentabilité des banques par application du benchmarking et la méthode d'enveloppement des données : Cas de la BNA », Mémoire de magistère en science économique, Université Mouloud Mammeri au TO.

1.3.1. La rentabilité économique

La rentabilité économique est un indicateur de la profitabilité d'une entreprise, elle mesure la performance économique de l'entreprise, dans l'utilisation de l'ensemble de son capital économique, c'est à dire des immobilisations³⁵.

L'analyse de la rentabilité économique sert à savoir si les avantages économiques sont plus grands que les coûts économiques.

La rentabilité économique permet d'apprécier si une opération dégagera un coût ou au contraire permettra de réaliser un excédent.

La rentabilité économique mesure donc l'efficacité des moyens de production mis œuvre dans le cadre de son activité. Le résultat approché de cet actif économique est égal au résultat brut d'exploitation³⁶.

Une rentabilité économique est une rentabilité calculée avant prise en compte du financement, c'est-à-dire avant prise en compte du coût de l'endettement financier.

Comme résultat économique, on utilise souvent l'excédent brut d'exploitation (rentabilité économique brute), ou le résultat d'exploitation (rentabilité économique nette)³⁷.

L'un des principaux ratios de rentabilité économique est le résultat opérationnel / les capitaux investis. Il permet d'apprécier l'aptitude des capitaux investis à dégager une performance économique.

1.3.2. La rentabilité financière

Une entreprise ou une banque ne peut survivre sans le soutien de ses actionnaires, ces derniers espèrent une rémunération qui compense le risque encouru. La rentabilité financière est donc la capacité de l'entreprise à servir un résultat à ses actionnaires³⁸.

Une rentabilité financière est une rentabilité calculée après prise en compte du financement, c'est-à-dire après prise en compte du coût de la dette, c'est le rapport entre le résultat net et les capitaux propres mis en œuvre pour l'obtenir.

³⁵ WWW.Lafinancepourtous. Com

³⁶ GERARD J-P (1997) : « La trilogie : rentabilité, emplois et taux d'intérêt », Edition Economica, Paris. P.18.

³⁷ BURLAUD A, EGLEM J-Y. et MYKIKI P. (2004) : « Dictionnaire de gestion : comptabilité, finance, contrôle », Edition Foucher, Vanves, p.282.

³⁸ MUSSO P. et GIACO L. (1998) : « Réglementation des fonds propres et dynamique de la firme bancaire », revue française d'économie, volume 13, numéro 13-2, p.291.

Le numérateur, est représenté le plus souvent par le résultat net, s'est-il dire, le résultat net revenant aux capitaux propres. Cependant, si on souhaite raisonner hors éléments exceptionnels, on peut également retenir le résultat courant³⁹.

Au dénominateur, on trouve généralement les capitaux propres. Ainsi, le principal ratio de rentabilité financière est : Résultat net /Capitaux propres. Il permet d'apprécier l'aptitude des capitaux propres à dégager un résultat net.

1.3.3. La rentabilité commerciale

La rentabilité commerciale est un indicateur de gestion essentiel à l'activité des entreprises de distribution.

La rentabilité commerciale rapporte la marge brute commerciale aux chiffres d'affaires générés par l'activité. La variation de la rentabilité commerciale peut être due à :

- ✓ Des conditions d'approvisionnement de l'entreprise ;
- ✓ De sa politique de prix est-elle la possibilité de répercuter sur ses prix de vente la hausse des coûts de ses achats ;
- ✓ De sa politique de produits élargissement de la gamme des produits commercialisés.

1.3.4. La rentabilité bancaire

Melyon (2007), définit la rentabilité des banques comme la capacité à générer des profits ou des résultats. Ainsi, pour juger la rentabilité d'une entreprise, il est nécessaire de concilier le résultat produit avec les moyens mis en œuvre pour obtenir ce résultat, c'est-à-dire du capital qui s'y trouve investi.

La rentabilité d'un établissement de crédit reflète cependant son aptitude à créer de la valeur et à dégager des gains suffisants pour la poursuite de son activité et la sauvegarde de sa position sur le marché financier⁴⁰.

D'après NGONO(2003), la rentabilité d'une banque peut être définie comme son aptitude à dégager de son exploitation des résultats suffisants après déduction des coûts (coûts

³⁹ BURLAUD A, EGLEM J-Y. et MYKIKI P. (2004). Op. Cite, p.283.

⁴⁰ GERAD MELYON « Gestion financière », 2eme édition. Paris 2007.P26

directs et de structure) nécessaires à cette exploitation, pour poursuivre durablement son activité⁴¹.

L'analyse de la rentabilité pour la banque permet alors d'éclairer l'avenir et d'aider à la prise de décision pertinente pour assurer la croissance de la structure.

2. L'IMPORTANCE DE LA RENTABILITE POUR LA BANQUE

La rentabilité des capitaux investis est une variable importante pour toute entreprise, et un des critères essentiels d'action des institutions financières. En effet, la rentabilité est l'une des principales sources de production du capital.

Un bon secteur bancaire est constitué de banques rentables et dotées de fonds propres en quantités adéquates. La rentabilité d'une banque est révélatrice de sa position concurrentielle sur les marchés bancaires et de la qualité de gestion. L'existence de la rentabilité est nécessaire à tout établissement de crédit. D'abord, elle est la garantie du maintien de la solidité de la structure financière qui doit résulter d'une progression des fonds propres proportionnelle à celle des risques. Elle lui permet de conserver un certain profit de risque et disposer de moyens pour se prémunir contre les problèmes qui se posent à court terme.

Une rentabilité suffisante permet à un établissement de crédit d'assurer par le versement des dividendes une rémunération à ses apporteurs de capitaux, essentielle dans l'optique de la réalisation de futures augmentations de capital.

Enfin, une rentabilité en évolution régulière sera également un élément qui va faciliter la mise en œuvre des plans stratégiques de la banque⁴².

2.1. Les objectifs et le suivi de la rentabilité

Après avoir présenté la définition et l'influence de la rentabilité pour une banque, nous pouvons donner les objectifs de mesure et suivi de rentabilité.

2.1.1 Les objectifs de mesure de la rentabilité

La rentabilité est le déterminant ultime de succès ou de l'échec d'une institution. Elle mesure la capacité d'une banque à créer de la valeur. La rentabilité est également une mesure

⁴¹ LOUKOU Raïssa Princia K (2012) : « Analyse du système de mesure de rentabilité des agences bancaires : cas de ECOBANK – BENIN), Mémoire de Master professionnel en Audit et contrôle de Gestion (MPACG) , Institut Supérieur de Comptabilité, de Banque et de Finance au Centre Africaine d'Etudes Supérieures en Gestion.

⁴² SAUTTER C. (1974) : « Introduction : trois essais sur la rentabilité » revue économique et statistique, volume 60, numéro 60, pp 3-5, p.3.

quantitative du succès du management dans les domaines clés qui sont le contrôle des frais généraux et la capacité à générer des revenus.

Dans l'analyse de la rentabilité, on recherche à comprendre le potentiel dont dispose l'institution pour créer de valeur. Cela implique une évaluation de la rentabilité historique de la banque, mesurée en rapportant le résultat économique aux actifs à risques. Autrement dit-elle résultat d'exploitation récurrent rapproché des risques de crédit du bilan et du hors-bilan.

Il faut évaluer comment le management mesure la rentabilité, de même qu'on utilise ses propres méthodes pour mesurer la rentabilité. De cette façon, on cherche à comprendre à la fois les outils utilisés pour diriger l'institution et la capacité de la banque à créer de la valeur⁴³.

Pour mieux comprendre l'étendue et la solidité de l'assise commerciale d'une institution, il est préférable que la phase d'analyse soit affinée en effectuant une analyse par ligne de produit, de métier, par segment de client ou par centre de responsabilité, ce qui nécessite une compréhension des stratégies et de performance.

L'objectif d'analyse globale est clair mais l'analyse fine a pour but de développer l'esprit de concurrence et compétitivité entre les unités de l'institution, de comprendre quelle activité contribue aux bénéfices et quel segment est plus porteur que l'autre pour les maintenir ou prendre des mesures correctives du créneau et / de l'unité déficitaire.

2.1.2 Le suivi de la rentabilité

Au-delà du choix des axes, la Direction Générale de l'établissement doit décider des modalités de suivi de la rentabilité. Ainsi, l'analyse de la rentabilité peut se faire périodiquement et de façon continue pendant l'année, après un certain nombre d'années ou à chaque exercice. Le suivi de la rentabilité sur plusieurs années ne permet pas de distinguer la rentabilité des dernières années où de distinguer l'année des difficultés de celle des profits.

L'analyse continue pendant l'exercice d'observer toutes les anomalies et d'y remédier. Elle constitue un outil performant de pilotage. Mais cela demande de grands outils. Faute de moyens, nous pouvons nous contenter de l'analyse à chaque exercice. Le suivi de la rentabilité peut se faire par différentes méthodes⁴⁴:

⁴³ Livre blanc (1998) : « la mesure de la rentabilité des activités bancaires », Commission Bancaire, Paris, P. 14

⁴⁴ Ibid. P. 78

➤ **Par indicateur de tableau de bord**

Le tableau de bord c'est un document rassemblant des indicateurs financiers et économiques d'une entreprise, est réalisé par le contrôleur de gestion, il est considéré comme un outil d'évaluation de l'organisation d'une entreprise. Le tableau de bord constitue un moyen de suivi des performances. Le tableau de bord, il devrait suivre la rentabilité par les différents axes d'analyse de la rentabilité.

➤ **Par les soldes intermédiaires de gestion**

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'analyser le résultat de la banque et d'obtenir des informations sur l'activité bancaire et la formation de son bénéfice (ou déficit) à l'aide de tableau de compte de résultat, produits et charges.

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'apprécier la gestion d'une banque ou d'une entreprise.

➤ **Par les ratios**

Les ratios sont utilisés pour évaluer la rentabilité, la structure financière d'activité de la banque. Ils sont analysés pour comparer la performance de la banque avec les autres établissements de crédit.

Le respect des ratios de rentabilité permet d'être dans les normes et de suivre l'évolution de l'état de l'institution.

➤ **Par le benchmarking**

La concurrence nécessite la mise en place d'un système de comparaisons systémiques de la performance de l'entreprise ou de certaines de ses fonctions avec le monde extérieur. Cette méthode préconise des échanges d'expériences entre professionnels ayant problématiques similaires où chacun cherche à être meilleur.

3. La gestion de la rentabilité

L'analyse de la rentabilité des opérations bancaires requiert une implication de la Direction Générale et de l'ensemble des directions opérationnelles afin de permettre une maîtrise optimale et surtout durable, dans un contexte marqué par les évolutions rapides des modes de gestion et des stratégies de la concurrence. Cette implication suppose une réflexion

préalable sur le rôle et le positionnement du contrôle de gestion au sein même de l'établissement et, généralement, une mise à niveau du système d'information⁴⁵.

La gestion de la rentabilité s'oriente vers la création de valeur pour l'actionnaire ou le sociétaire. Cette préoccupation demande une forte implication de la direction générale et des dirigeants dans l'ensemble du processus de création interne de valeur, dont l'insuffisance est susceptible d'être sanctionnée par les actionnaires et les investisseurs.

L'implication de la direction générale est nécessaire à chaque étape de la mise en place d'une analyse de rentabilité de l'établissement de crédit. En effet, la validation de l'approche principale retenue (axes clients, produits, méthodes d'allocation des fonds propres ...).

Si l'ensemble des directions doivent être partie prenante au processus d'élaboration d'un système de suivi de la rentabilité des activités bancaires, la fonction de contrôle de gestion a un rôle central à jouer auprès de la direction générale.

La pertinence de l'analyse de la rentabilité repose en fait sur la qualité du système d'information lui-même. Ce système, dont l'informatique n'est qu'un des multiples vecteurs, doit répondre à plusieurs types de besoins de natures différentes⁴⁶.

Elle est également le principal destinataire des tableaux de bord synthétiques reprenant les ratios et les agrégats essentiels retraçant la probabilité de l'établissement en fonction des axes d'analyse retenus. Il lui appartient de demander toutes les études complémentaires et les éclairages particuliers en fonction de ses besoins et de la stratégie de l'établissement. Ainsi, il n'existe pas un tableau de bord unique mais plusieurs, adaptés à chaque direction générale et, au sein de chaque direction générale, adaptés à la stratégie choisie.

La rentabilité d'un établissement de crédit représente son aptitude à dégager de son exploitation des gains suffisants, après déduction des coûts nécessaires à cette exploitation, pour poursuivre durablement son activité.

⁴⁵ Livre blanc (1998). Op.cit., P.11.

⁴⁶ Ibid., p. 11.

SECTION2 : LES AXES D'ANALYSE ET LES MESURES DE LA RENTABILITE BANCAIRE :

La mesure de la rentabilité des activités bancaires est particulièrement complexe, c'est la raison de multiplicité des axes d'analyse de rentabilité bancaire : entités (centres de profit, produits, les métiers d'activités, clients, réseaux de distribution. Tous ces axes d'analyse sont nécessaires pour l'analyse des activités de la banque. Les méthodes les plus privilégiées sont les approches par centre de profit et par activité ou métier.

Dans cette deuxième section nous allons exposer les différentes méthodes d'analyse de rentabilité bancaire.

1.LES METHODES D'ANALYSE DE LA RENTABILITE BANCAIRE

L'analyse de la rentabilité s'effectue par des différentes méthodes qui sont : la rentabilité par centre de profit, la rentabilité par produit, la rentabilité par client, par activité, par segment de la clientèle, et par réseau de distribution.

1.1. La rentabilité par centre de profit**1.1.1. La mesure des résultats par centre de profit**

La rentabilité par centre de profit permet de découper le résultat de la banque par centre de profit et de porter ainsi une appréciation sur les performances. Nous allons présenter brièvement la démarche globale de la mesure de la rentabilité par centre de profit.

La base de cette méthode est la détermination du résultat par centre de profit et qui met en évidence différents niveaux de marges, liés au degré de maîtrise des charges par responsable du centre.

La détermination d'un résultat par centre de profit repose sur quatre calculs intermédiaires : la détermination du produit net bancaire, les charges affectées, du résultat brut d'exploitation et enfin du résultat net.

La formation du résultat net bancaire suit le processus suivant :

Les différents niveaux de formation d'un résultat analytique bancaire.
Produit net bancaire
(-) charge d'exploitation (Y compris amortissements)
(=) Résultat brut d'exploitation
(-) Coût du risqué
(=) Résultat d'exploitation
(+/-) Pertes et profits exceptionnels
(+/-) Divers
(=) Résultat net avant impôt
(-) Impôts
(=) Résultat net

Source : Gérard Naulleau et Michel Rouach (1998).

La mesure de rentabilité consiste donc à calculer ces postes :

1.1.2. Le produit net bancaire (PNB)⁴⁷

Le produit net bancaire se calcule à partir de marge d'intermédiation globale, majorée des produits et charges relatifs à diverses activités de services. Il permet de définir une forme de valeur ajoutée propre et peut être ventilé suivant différents axes (métiers, centres de responsabilité, clients, produits.).

Le PNB est la résultante de trois comptes suivants :

1.1.2.1. La marge sur intérêts⁴⁸

Représente la marge sur l'activité d'intermédiation bancaire. Elle résulte de la différence entre intérêts reçus des clients et les intérêts payés aux clients. Elle se calcule de la façon suivante :

$$\begin{aligned}
 &+ \text{Intérêts reçus des clients} \\
 &- \text{intérêts payés par la banque, sur dépôts ou refinancements} \\
 &= \text{marge sur intérêts}
 \end{aligned}$$

⁴⁷ Livre blanc (1998). Op. Cit, p.03.

⁴⁸ ROUACH M et NAULLEAU G. (1998) : « le contrôle de gestion et stratégie dans la banque », troisième Edition banque éditeur, Paris, P. .

1.1.2.2. Les commissions perçues

Sont liées à l'activité de service des établissements de crédit. Ce sont soit des commissions bancaires, comme les commissions de mouvement, de crédit, de charge ou de caisse, soit des commissions financières comme les commissions sur titres, les commissions de gestion des OPCVM ou les commissions d'ingénierie financière. Dans la plupart des cas, la ventilation des commissions bancaires ou financières par centre de profit se fait directement, par exemple au niveau de l'agence, quand celle-ci est considérée comme centre de profit⁴⁹.

1.1.2.3. Les produits et charges divers

Correspondent principalement aux produits du portefeuille –titres de l'établissement ainsi qu'aux opérations de trésorerie et interbancaires.

1.1.3. Résultat Brut d'Exploitation(RBE)

Cet agrégat s'obtient après prise en compte des charges fonctionnelles et de structure. Les charges fonctionnelles, issues d'affectation par unités d'œuvre physiques, peuvent être en partie contrôlées par les centres de profit, suivant un principe similaire à celui des centres d'opération. Ce n'est pas le cas des charges de structures qui sont allouées en cascades par des conventions de répartition et qui sont « subies » par des centres de profit⁵⁰.

1.1.4. Le résultat net (RN)

Le résultat net s'obtient à partir du résultat brut d'exploitation auquel sont retranchés le coût du risque, les éléments exceptionnels et divers et les impôts. Le responsable du centre de profits à un niveau de maîtrise variable sur ces différents postes : appréciable dans le cas des provisions, maîtrise faible, voire inexistence concernant le poste impôts. Le compte d'exploitation analytique ainsi obtenu peut-être comparé avec celui de la même période de l'année précédente ainsi qu'avec les objectifs de l'année en cours, de façon à déterminer des écarts et à les analyser.

1.2. Les ratios d'analyse et de suivi de rentabilité

Le compte de résultat analytique est complété par différents ratios d'analyse et de suivi de rentabilité. Nous présenterons ici les principales familles de ratios :

Les ratios traduisant le niveau de rémunération des fonds propres attribués au centre de profit.

⁴⁹ ROUACH M. (1998): Op, Cit. P60.

⁵⁰ Ibid. P. 82.

1.2.1. Les ratios de profitabilité

Ils rapprochent le résultat net du PNB afin de mesurer la capacité de l'entité à générer du profit par son activité courante.

1.2.2. Les ratios des recettes sur charges

Ils rapprochent les charges d'exploitation du PNB. Le plus connu de ces ratios est « coefficient d'exploitation » qui s'obtient en divisant les charges d'exploitation par le PNB. Le coefficient d'exploitation mesure le poids relatif des charges par rapport aux recettes.

1.2.3. Les ratios de marge brute globale

Ils rapprochent le PNB du total du bilan ou des encours moyens de crédit. Ces ratios indiquent le niveau moyen de marge avant prise en compte des frais généraux et des provisions.

1.2.4. Les ratios de marge nette globale

Ils rapprochent le résultat net du total du bilan ou des encours moyens de crédit. Ces ratios indiquent le niveau moyen de marge après prise en compte des frais généraux et des provisions.

1.2.5. Les ratios de productivité

Ils rapprochent les charges des encours moyens de crédit ou le PNB à l'effectif moyen. Ils peuvent également s'obtenir par les encours moyens de crédit rapportés à l'effectif moyen, dans les cas des activités bancaires courantes.

1.2.6. Les ratios de suivi du risque de crédit

Ils rapprochent les encours contentieux sur l'encours global de crédit ou encore les dotations aux provisions sur l'encours moyen global de crédit. Ces ratios peuvent aussi s'obtenir par l'encours de provisions rapporté à l'encours contentieux, ce dernier ratio mesurant le niveau global de couverture des « actifs compromis » par des provisions.

1.3. La rentabilité par produits⁵¹

Le calcul de la rentabilité par produit complète l'approche de rentabilité par centre de profit. Il s'agit de fournir des éléments précis sur les marges dégagées par les produits et les

⁵¹ ROUACH M. et NAULLEAU G. (2010) : « Le contrôle de gestion bancaire et financier », troisième édition, banque éditeur, Paris, P 84.

services commercialisés. La connaissance des coûts par produits est importante pour la mise en au point de politique de tarification et pour les stratégies commerciales. L'analyse de la rentabilité par produit permet :

- D'identifier les produits les plus rentables.
- De contribuer à déterminer les tarifications des produits et services de la banque.

La méthodologie de détermination de la rentabilité par produit peut être décomposée en trois étapes :

1.3.1. Mise à jour de la nomenclature des produits

Dans les activités bancaires et financières, les produits sont souvent liés et les frontières entre eux sont difficiles à cerner. Le préalable à l'établissement d'une méthodologie de calcul d'une rentabilité par produit est donc la mise à jour d'une nomenclature des produits et services vendus par la banque. Celle-ci doit répertorier tous les produits et les services commercialisés en indiquant clairement le niveau de regroupement que l'on retient pour le suivi des rentabilités⁵².

1.3.2. Détermination des charges et des recettes par produit

1.3.2.1. Détermination des charges

Dans le cas où les coûts d'opération bien, identifiés sont attachés à l'existence d'un produit, alors la détermination des charges à affecter à ce produit est simple. Elle consiste à multiplier le volume d'opération induite par le produit par coût unitaire de chacune des opérations.

1.3.2.2. Déterminer les recettes par produits

Elle se fait le plus souvent directement. Dans certains cas, cette affectation n'est cependant pas immédiate. C'est le cas de l'utilisation des moyens de paiement où les banques rémunèrent à la fois directement par les commissions prélevées sur les clients et indirectement par l'utilisation des dépôts à vue non rémunérés.

1.3.3. Détermination des marges par produit et analyse de la rentabilité

Différents niveaux de marges par produits peuvent être calculés, selon une approche toutefois simplifiée par rapport à la détermination des rentabilités par centre de profit. Ces

⁵² Ibid, P. 84.

niveaux de marge peuvent alors être comparés aux marges dégagées l'année précédente ou à des objectifs. Des seuils de rentabilités peuvent être dégagés par produit : calcul nécessaire lors du lancement ou de la modification d'un produit. La connaissance des prix de revient et des marges par produit ou service permet essentiellement de mettre en œuvre des politiques plus performantes et plus cohérentes de tarification.

1.4. La rentabilité par client

L'identification de la rentabilité par client est une dimension de plus en plus demandée au contrôle de gestion. Elle nécessite la mise au point de procédures de traitement complexes ainsi que d'importantes capacités informatiques.

L'organisation de cette rentabilité suit généralement les trois grands linges d'activités de la banque : les dépôts et l'épargne, les crédits, les services bancaires et financiers.

1.4.1. Les dépôts à vue, à terme et d'épargne

La mesure des capitaux par client peut se faire suivant l'une des méthodes de détermination du PNB présentées précédemment : capitaux moyens en date d'opérations, capitaux moyens en date de valeur, capitaux moyens en date de valeur, capitaux moyens en date de trésorerie. Les mouvements en capitaux sont décomposés en plusieurs rubriques comme les mouvements commerciaux (versements et retraits d'espèces), les mouvements de trésorerie (escomptes) ou les mouvements financiers (achat /vente d'actions. La valorisation des capitaux moyens dépend du système de taux de cession interne des capitaux en usage dans la banque⁵³.

1.4.2. Les crédits

L'appréhension de la marge sur crédits est liée au système de mesure des capitaux et des taux de cession interne des capitaux retenus pour la détermination de PNB. La méthode la plus pertinente économiquement mais aussi la plus complexe est celle des taux de cession interne multiples. La marge sur les opérations de crédit peut alors être obtenue par client⁵⁴.

1.4.3. Les services bancaires et financiers

La plupart des commissions de services bancaires et financiers sont directement affectables par client. Dans certains cas, des conventions analytiques de répartition par client doivent cependant être mises en place.

⁵³ ROUCH M. (2010): Op. Cit, P. 90.

⁵⁴ Ibid., P.91

L'analyse de la rentabilité par client permet une appréhension de la relation avec les responsables commerciaux. C'est pourquoi les chargés de la clientèle préfèrent suivre la rentabilité client par client plutôt que par segment de clientèles.

1.4. La rentabilité par activité (ou par métier)

De point de vue de l'organisation interne de la banque, cinq catégories homogènes d'activité sont généralement identifiées : la collecte de dépôts, la distribution de crédits, la gestion des moyens de paiements, l'activité financière et enfin les prestations de services.

La rentabilité par activité s'attache à calculer la marge dégagée par chacune de ces catégories d'activité, ces dernières pouvant éventuellement être décomposées en sous catégories. Ce type de calcul de rentabilité permet des comparaisons relativement aisées et fiables entre banques, puisque les répartitions conventionnelles de charges indirectes y sont moins nombreuses. La méthode devient fondamentale si une coordination regroupe l'ensemble des intervenants intéressés par l'activité afin de prendre des décisions concertées et homogènes. C'est le cas des banques organisées par « métier » ou par « ligne de métier mondiale »⁵⁵.

1.6. La rentabilité par segment de clientèle

Cette mesure de rentabilité est obtenue en effectuant des tris au sein de la base de données « rentabilité clients ». Les segments d'analyse les plus utilisés sont la catégorie juridique des clients (particuliers, professionnels, entreprises), la catégorie socio professionnelle des particuliers et celle du secteur d'activité pour les entreprises.

L'analyse de la rentabilité par segment de clientèle permet une bonne appréhension de la relation clientèle par les responsables commerciaux et notamment par le réseau⁵⁶.

1.5. La rentabilité par réseau de distribution

Cette mesure de rentabilité est utile pour comparer les réseaux de distribution entre eux (agence, vente par correspondance, par prescripteur, par téléphone, par internet,) et ajuster les prises de décision : renforcement d'un réseau promoteur, abandon d'un réseau déficitaire. Le calcul est obtenu par traitement de la rentabilité par produit (addition de la rentabilité de tous les produits vendus par un même réseau de distribution), par centre de profit ou client ou encore par une combinaison des trois axes.

⁵⁵ ROUACH M. (2010). Op, Cit, P. 92

⁵⁶ ROUACH M. (1998), OP .Cit, p.76.

L'analyse par centre de profit est la méthode préférée des analystes même si l'analyse par activité est la plus simple.

Après avoir défini le concept de rentabilité, son importance pour la banque est les variables clés de sa gestion, la section suivante présentera les différents outils de mesure de la rentabilité bancaire.

2. LA MESURE DE LA RENTABILITE BANCAIRE

La mesure de la rentabilité d'une banque permet à un certain niveau de revenus de générer des marges bénéficiaires en recherchant la meilleure combinaison entre activités et dépenses.

La méthode consiste à calculer le solde continu des produits et charges au compte du résultat, permettant une interprétation globale de celui-ci et mettant en évidence la structure générale de la rentabilité et de résultat net au moyen du résultat net de la banque, du résultat brut d'exploitation, le résultat d'exploitation, le résultat courant avant impôt et résultat net.

Enfin, la rentabilité de la banque est analysée à partir du ratio de gestion.

2.1. L'analyse de la rentabilité par les soldes intermédiaires de gestion

2.1.1. Le produit net bancaire (PNB)

Dans toute analyse analytique, le (PNB) est le point de départ de tout diagnostic de rentabilité puisqu'il indique la marge dégagée par la banque sur l'ensemble de ses activités avec ses trois composantes : les intérêts, les commissions, et les plus moins-values.

Le produit net bancaire est en quelque sorte la valeur ajoutée dégagée par la banque.

Il indique la marge brute dégagée par la banque sur ses opérations bancaires et sur les opérations connexes, il constitue le gain maximal de la banque dégagée par l'ensemble de ses activités courantes⁵⁷.

Le produit net bancaire est la différence entre les produits et charges d'exploitation bancaire. La décomposition de ce solde nous donne une indication sur l'orientation des activités de la banque à travers :

- La marge d'intérêts qui est un solde entre les intérêts perçus et les intérêts servis correspond à l'activité d'intermédiation bancaire ;

⁵⁷ De COUSSERRGUE S. (2005).Op. Cit, P. 135.

- Les plus-values et moins-values correspondant aux activités de marché ;
- Les commissions perçues relatives aux prestations de services⁵⁸.

2.1.1.1. La formation du PNB

La banque collecte des fonds auprès des épargnants pour prêter aux agents qui ont des besoins de financement. Sa première source de revenu est constituée de la différence entre le taux des crédits accordés et le taux de rémunération servi, on parlera donc de la marge sur crédits. En outre la banque offre à ses clients une gamme diversifiée de services qui font l'objet de commission, rémunérant ainsi le service rendu par la banque (tarification des services).

La banque effectue aussi des opérations sur les marchés financiers pour son propre compte, ce qui génère des plus ou moins-values, mais aussi des commissions d'intermédiation.

Enfin, si la banque participe au capital des autres firmes, peut aussi bénéficier de dividendes attachés à ses participations.

Le PNB indique dans quelle mesure les produits d'exploitation bancaires couvrent les charges d'exploitation bancaires.

Il convient de rappeler la composition des produits d'exploitation bancaire et les charges d'exploitation bancaires.

Les produits d'exploitation bancaire qui comprennent principalement les trois composantes suivantes : les intérêts perçus sur les créances résultant de l'activité

D'intermédiation bancaire, les commissions perçues, compte de tiers, les plus-values, réalisées ou latentes, provenant des activités de marché.

La détermination du PNB donne le gain maximal de la banque car il n'est pas encore tenu compte des frais généraux, provisions, impôts, et autres. En ce sens le PNB est la marge brute dégagée sur l'activité bancaire.

2.1.1.1.1. La détermination des commissions

L'affectation des commissions entre les centres de profit est faible sur la base de distinction entre les commissions bancaires et les commissions financières ses dernières commissions sont élevées par rapport à l'emploi des commissions entre les centres de profit.

⁵⁸ BEGUIN J-M. et BERNAR A. (2008) : « L'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation Eyrolles, Paris, p.4.

Les commissions bancaires (commissions sur dossier crédit, commissions de caisse, de change) sont attribuées aux centres de profit ayant réalisé l'opération à l'origine de la commission.

Les commissions financières telles que commissions de gestion des OPCVM et les commissions d'ingénierie financière sont plus délicates à affecter car sont profit du siège et commercialisées par le réseau bancaire.

2.1.1.1.2. Les produits et charges divers

Ils correspondent principalement aux produits du « portefeuille titre » de l'établissement ainsi qu'aux opérations de trésorerie et interbancaires.

2.1.1.1.3. La détermination de la marge sur intérêts

La détermination de la marge sur intérêts repose sur des mécanismes d'affectation des ressources (de refinancement) aux emplois (crédits, financement...) mis en place par les services de gestion actif- passif et ou/ de contrôle de gestion. Elle nécessite enfin la mise au point de taux de cession interne des capitaux⁵⁹.

2.1.2. Le résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est la marge dégagée par les établissements de crédit après prise en compte des frais de structure.

Il s'obtient à partir du produit net bancaire, en déduisant de celle-ci les frais généraux et les amortissements. Le résultat brut d'exploitation indique la richesse nette produite par la banque, laquelle est obtenue en soustrayant de la richesse brute (PNB), l'ensemble des dépenses nécessaires à la production de celle-ci.

Les frais généraux sont considérés comme les dépenses nécessaires pour mettre en œuvre les métiers de la banque et correspondent aux charges générales d'exploitation et aux dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles.

La valeur figurant en solde sert à couvrir les risques, doter les réserves et rémunérer les actionnaires. Ce solde sert fréquemment pour les comparaisons entre rentabilité des banques à réseau ayant de forts frais généraux et banque sans réseaux telles que les banques de marché. Ce solde ne donne toutefois qu'une indication partielle de la capacité d'un établissement à être

⁵⁹ ROUACH M et NAULLEAU G (1998), Op. Cit, P. 61.

bénéficiaire, dans la mesure où il n'est pas encore tenu compte du coût du risque (risque crédit et risque pays notamment)⁶⁰.

2.1.3. Le résultat d'exploitation

C'est la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires après prise en compte des frais de structure et du coût du risque généré par les différentes activités.

Le coût du risque correspond essentiellement à l'effort de provisionnement net de la banque (dotations aux provisions – reprises de provisions) en capital des créances douteuses et des engagements hors-bilan.

2.1.4. Le résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt s'obtient à partir du résultat d'exploitation en déduisant les gains et les pertes sur actifs immobilisés. Ce solde donne une synthèse des produits et charges et charges liés à l'activité courante de la banque. Les actifs immobilisés correspondent généralement aux titres de participation, les parts dans les entreprises liées et les titres d'investissement. Ce solde dépend en partie du taux de provisionnement des risques, qui est propre à chaque établissement.

2.1.4. Le résultat net

Le résultat net s'obtient à partir du résultat courant avant impôt en prenant en compte le résultat exceptionnel et de l'impôt. Le compte d'exploitation analytique aussi obtenu est un indicateur primordial du diagnostic de la performance de la banque, il peut être comparé avec celui de l'année précédente ainsi qu'avec les objectifs de l'année en cours, de façon à déterminer les écarts et à les analyser, ou encore avec celui des concurrents internes ou externes. L'analyse fait appel à plusieurs outils qui permettent de mieux cerner la constitution du résultat. Ainsi, son analyse s'étend jusqu'à la mesure de la création de valeur pour juger de la performance de la banque. Le résultat net sert à apprécier la rentabilité financière de l'entreprise.

Après avoir exposé d'une manière structurelle et explicative les différents outils permettant l'analyse et la mesure de rentabilité nous allons, présenter la méthode de suivi de rentabilité par les ratios de gestion.

⁶⁰ LOUKAKOU Raïssa Princia K. (2012) : « ANALYSE DU SYSTEME DE MESURE DE RENTABILITE DES AGENCES BANCAIRES: cas de ECOBANK- BENIN, mémoire de fin d'étude en vue d'obtention du diplôme supérieur d'étude bancaire, Institut supérieur de comptabilité bancaire et de finance au Centre Africain d'Etude Supérieur en Gestion.

3. L'analyse de la rentabilité par les ratios de gestion

La méthode des ratios constitue vraisemblablement la technique la plus répandue de l'analyse financière. Le ratio peut être défini comme le rapport entre deux grandeurs caractéristiques d'une entreprise. La valeur de ce rapport peut être exprimée en pourcentage ou en coefficient⁶¹.

Elle consiste à mettre les données comptables les plus significatives sous forme de rapports (soit du bilan, soit du compte de résultat) servant comme une mesure de rentabilité.

L'analyse de la rentabilité par les ratios permet au responsable financier de suivre et de mesurer l'évolution des performances. En général, les banques gèrent la rentabilité en s'efforçant de dépasser les moyennes de marché et de maintenir leurs profits stables et prédictibles. C'est pourquoi les ratios sont des outils d'analyse très utiles, mais comme les autres méthodes ils doivent être utilisés avec jugement et avec prudence. Plusieurs ratios peuvent être calculés afin de mettre en évidence les structures d'exploitation⁶².

3.1. Les ratios de rentabilité globale

Les ratios de rentabilité globale permettant l'étude de rendement de la banque et sa capacité à gérer des bénéfices. Deux ratios qui d'ailleurs entretiennent des interrelations, sont systématiquement calculés pour les analystes et font l'objet de comparaisons⁶³.

3.1.1. Le ratio de rendement des actifs (Return On Assets (ROA))

Ce ratio mesure la capacité d'une banque à obtenir un emploi optimal des fonds empruntés, c'est-à-dire le plus fort rendement. Dans la mesure où les bilans bancaires ne retracent que très imparfaitement les activités de marché, et que les activités de services n'ont pas de traduction bilancielle, cet indicateur n'est significatif que pour les banques traditionnelles, orientées vers les opérations de prêt et de collecte de dépôt. Il indique le rendement net de l'ensemble des actifs constitués par la banque⁶⁴.

Ce ratio exprime le degré d'efficacité des capitaux de la banque utilisés pour produire des bénéfices. Il indique aussi le taux de résultat net dégagé en moyenne sur l'ensemble des actifs portés par l'établissement. Cependant, il faut être prudent dans l'utilisation de ce ratio parce

⁶¹ FORCE J. et BRONCY G. (1982) : « Les ratios : marges, rentabilités et structures », Edition Foucher, Paris, P. 5.

⁶² LEMEUR J. (2012) : « Mesure de rentabilité en France ». In : [http://WWW.Culturebanque.com/mesure-rentabilite-banques?](http://WWW.Culturebanque.com/mesure-rentabilite-banques/)

⁶³ COUSSERGUE S de (2010), Op.cit. Paris, P.133.

⁶⁴ PINARDON F. (1989) : « La rentabilité : une affaire de point de vue », Edition L'Harmattan, Paris, P.27.

que le rendement des actifs est différent d'une banque à une autre, et Pour apprécier la rentabilité d'un établissement et /ou pour comparer les rentabilités des plusieurs établissements. Il est parmi les ratios les plus utilisés pour mesurer la performance des banques, il présenté comme suite :

$$ROA = \frac{\text{Résultat net de l'exercice}}{\text{Total du bilan}} > 1\%$$

Mais son interprétation doit être prudente car :

- Le ROA est très influencé par la politique de provisions de l'établissement de crédit puisque le résultat net incorpore le coût du risque et que les actifs figurent nets de provisions dans le bilan bancaire ;
- Les actifs sont tous placés sur un même plan alors qu'ils ne sont pas homogènes en terme de risque ;
- Les activités du hors bilan et les prestations de services qui contribuent à la formation du résultat net ne sont pas prise en compte.

3.1.2. Le ratio de rendement des fonds propres (Return On Equity)

Le ratio de rendement des fonds propres exprime le rendement du point de vue de l'actionnaire et ne recoupe pas forcément les besoins de l'analyse financière.

Il mesure donc la rentabilité des capitaux mis à la disposition de l'entreprise par les actionnaires. La valeur prise par ce ratio doit être interprétée avec précaution, car un ratio élevé reflète parfois une insuffisance de fonds propres plutôt qu'une rentabilité satisfaisante. Il est mesuré en faisant le rapport entre le résultat net et les fonds propres⁶⁵.

$$ROE = \frac{\text{Résultat net de l'exercice}}{\text{Les fonds propres}} > 15\%$$

Il également le ratio de rentabilité financière de la banque et le point de vue de l'actionnaire est privilégié en indiquant la rentabilité qu'il obtient de l'investissement de capitaux dans les actions d'une banque. Un ratio de 15% semble constituer un montant conforme aux exigences de grands investisseurs comme les fonds de pension et sert de référence pour les dirigeants en matière de communication financière. L'interprétation de ce ratio peut être rendue plus délicate ; on peut écrire :

$$ROE = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Total de bilan}} \times \frac{\text{Total de bilan}}{\text{fonds propres}} = ROA \times \text{Le levier des fonds propres}$$

⁶⁵ BANCEL F. (2014) : « Le rôle majeur des fonds propres dans le secteur bancaire », revue banque, numéro 774. In <http://WWW.Revue-banque.Fr/management-fonctions-supports/chronique/role-majeur-des-fonds-propres-dans-secteur-bancaire>.

Le ROE est égal au ROA multiplié par le levier des fonds propres. Ainsi, si par exemple: le ROE est de 1% est le levier de 10 car les fonds propres représentent 10% du total du passif du bilan, le ROA est de 10%. L'effet du levier financier mesure l'incidence de l'endettement sur la rentabilité financière de la banque (ou rentabilité des capitaux propres).

3.2. Les ratios de rentabilité d'exploitation

3.2.1. Le coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un indicateur de rentabilité qui constitue le rapport entre les frais généraux et le produit net bancaire. Ce ratio indique la part de richesse produite (PNB) qui est absorbée par l'ensemble des frais généraux qu'il a fallu engager pour produire cette richesse.

Le niveau du coefficient d'exploitation d'une banque est assez fortement significatif pour l'analyse financière. L'interprétation du niveau atteint par le coefficient d'exploitation est assez délicate. En poursuivant, le cas d'un coefficient élevé, deux causes, qui ne sont pas exclusive, peuvent être avancées de façon suivante :

- La faiblesse du produit net bancaire. Celle-ci peut être résultat d'un effet-volume défavorable et / ou d'un effet –prix désavantageux ;
- L'importance des frais généraux, par rapport au volume d'opérations réalisées. Cette importance peut également résulter d'un effet-volume défavorable et ou / d'un effet – prix défavorable.

Mais ce coefficient, n'est pas structurément un indicateur de la productivité d'un établissement

A priori, plus ce coefficient est faible et plus la rentabilité d'une banque est élevée. Il est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{Le coefficient d'exploitation} = \frac{\text{Frais généraux}}{\text{Produit net bancaire}} < 65\%$$

Il s'agit d'un ratio très significatif de la rigueur de la gestion de la banque et il est toujours calculé, notamment dans une optique comparative. Ce ratio diffère d'un métier à un autre et dans la banque à réseau, un coefficient d'exploitation supérieur à 70% et jugé élevé et inférieur à 65% convenable. Un ratio élevé s'interprète comme des frais généraux excessifs compte tenu du volume d'opérations réalisée, d'où une mauvaise productivité ; soit comme les conséquences d'une contraction du produit net bancaire, aux moyens inchangés.

3.2.2. Le ratio de productivité par agent

La banque étant une activité de prestation de services dont la main d'œuvre comme principal facteur de production. Pour mieux cerner la productivité du personnel, le calcul des ratios par agent utiles et ils se présentent comme suit :

$$\frac{\text{Crédits}}{\text{Effectifs}} \text{ Et/ou } \frac{\text{Dépôts}}{\text{Effectifs}}, \frac{\text{Produit net bancaire}}{\text{Effectifs}} > 1$$

3.2.3. Les ratios de productivité par agence

Afin de juger de l'efficacité d'un réseau. En effet, les ratios par agent ou par agence sont instructifs pour les comparaisons entre banque. On calcul des ratios comme :

$$\text{Les crédits par agence} = \frac{\text{Crédits}}{\text{Nombre d'agences}}$$

$$\text{Les dépôts par agence} = \frac{\text{Nombre de dépôts}}{\text{Nombre d'agences}}$$

Au total, la mesure et l'analyse des états financiers par la méthode des ratios consistent donc à utiliser ces rapports significatifs pour évaluer la situation d'une banque.

L'intérêt principal de cette méthode est qu'elle permet de réduire la multitude de chiffres contenus dans les états financiers à un nombre de ratios plus facile à manipuler et à interpréter.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous devons mettre l'accent sur l'importance des outils classiques dans la mesure de la rentabilité d'une banque. En effet, bien qu'il soit difficile à mettre en œuvre ces outils contribuent à l'analyse et la mesure des performances de l'ensemble des agences bancaires et contribuent à l'adhésion de celles-ci aux objectifs de la banque.

L'objectif de la mesure de rentabilité de la banque peut être sous forme de marge ou de résultat. Il s'agit de dégager la contribution de l'agence bancaire à la formation du résultat à travers son produit net bancaire et la maîtrise de ses coûts.

La démarche d'analyse de rentabilité nécessite une connaissance des charges et des produits de l'entité et une maîtrise des méthodes d'affectation des coûts sur les différents centres de responsabilité. La détermination des prix de cession dépend des objectifs et de la politique de la banque. Combien même, l'entité peut se trouver dans la situation qui l'éloigne

des objectifs tracés, le bon gestionnaire doit arriver à prendre la bonne décision pour redresser la situation en suivant les ratios de gestion.

CHAPITRE 03 :
ETUDE COMPARATIVE
ENTRE LA RENTABILITE
DES BANQUES
PUBLIQUES ET LA
RENTABILITE DES
BANQUES PRIVES

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

Introduction

Dans ce présent chapitre nous allons essayer démontrer la capacité de financement des banques à capitaux étrangers dans l'économie Algérienne, le rôle des étrangers peut être évalué sur deux volets ; la collecte de l'épargne et la distribution des crédits. Dans la première section, nous essayerons grâce aux tableaux et statistiques fournis par les rapports annuels de la Banque d'Algérie, de comprendre la position des banques à capitaux étrangers dans l'activité économique en termes de collecte d'épargne, nous verrons leur évolution et voir qu'est ce qu'elles ont finalement apporté de plus au système bancaire Algérienne. Dans la seconde section, en termes de crédits distribués.

SECTION01 : ACTIVITE DES BANQUES

Les institution qui financent l'économie , ou qui jouent le rôle d'intermédiation financière , sont généralement les banques et les établissement de crédit ,ces derniers des déposent des ressources provenant notamment des dépôts de leur client , ces ressources prouvent être employé à la distribution des prêts aux ménages et aux entreprises .Pour évaluer cette activité nous essayons d'analyser l'activité de collecte des ressources et la distribution du crédits d'une façon globale ,ensuite par une comparaison avec des banques publiques .

1. RESSOURCES COLLECTES

1.1 Approche globale de la collecte des ressources par le secteur bancaire algérienne (2014-2018)

L'activité de collectes des ressources par le système bancaire algérien a connu un développement appréciable avec un accroissement durant cette période.

Tableau N°01 : Le total des ressources collectées

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Total	9117.5	9200.7	9079.8	10232.2	10922.7

Source : établi par nous-même à partir des rapports annuels de la banques d'Algérie.

A travers ce tableau nous avons constaté que l'activité collectée par la banque d'Algérie pendant l'année 2014 jusqu'à 2018 a connu une croissance de 9117.5% milliards de dinars, en

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

2014 à 109222.7% milliards de dinars en 2018 avec une augmentation de 1805.2milliards de dinars.

Cette croissance s'explique par l'intermédiation bancaire de la bancarisation résultent principales de l'injection de fonds dans les circuits bancaires par le trésor public dont le cadre de financement dit non conventionnel⁶⁶.

Le niveau de bancarisation en termes de nombre de compte ouvertes par les banque a la clientèle et par le centre des chèques postaux s'établit à 03.03 % comptes par personne en âge de travailler en 2018 contre 2.97 % Compte en 2017⁶⁷.

Au total, l'année 2018 s'est caractérisée par un net développement des moyens d'actions des banques dans un contexte de poursuite de l'amélioration de la liquidité bancaire.

La croissance des ressources collectées s'explique aussi par le taux d'intérêt, quand il Ya un excédent de liquidité, la banque centrale utilise une politique monétaire pour ingéré cette liquidité.

Tableau N° 02 : Répartition des dépôts en termes de dépôt à vue et à terme et dépôt en garantie

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Dépôts à vue	4434,8	3891,1	3732,2	4499,0	4880,5
Dépôts à terme	4083,7	4443,7	4409,3	4708,5	5232,6
Dépôts en garantie	599,0	865,7	938,4	1024,7	809,6

Source : établi par nous-même à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie.

D'après ce tableau nous remarquons, les dépôts a vue ont augmenté de 4434.7% milliards de dinars en 2014 à 4880.5% milliards de dinars en 2018, soit une augmentation de 445.8% milliards de dinars.

Cette hausse résulte de l'augmentation des dépôts à vue du secteur des hydrocarbures en 2017, la forte hausse des dépôts à vue dans les banques accrues 65% des dépôts d'entreprise nationale des hydrocarbures⁶⁸.

En ce qui concerne les dépôts à terme sont passée de 4083.8% milliards de dinars en 2014 à 5232.6% milliards de dinars en 2018, avec une augmentation de 1148.8 %milliards de dinars.

⁶⁶ Les données de la banque d'Algérie :« intermédiation et infrastructure bancaire », p.54(2018).

⁶⁷ Les données de la banque d'Algérie :« intermédiation et infrastructure bancaire », 56(2018).

⁶⁸ Les données de la banque d'Algérie :« intermédiation et infrastructure bancaire »,56(2018).

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

Cette hausse des dépôts à terme s'explique par la hausse des dépôts en devise.

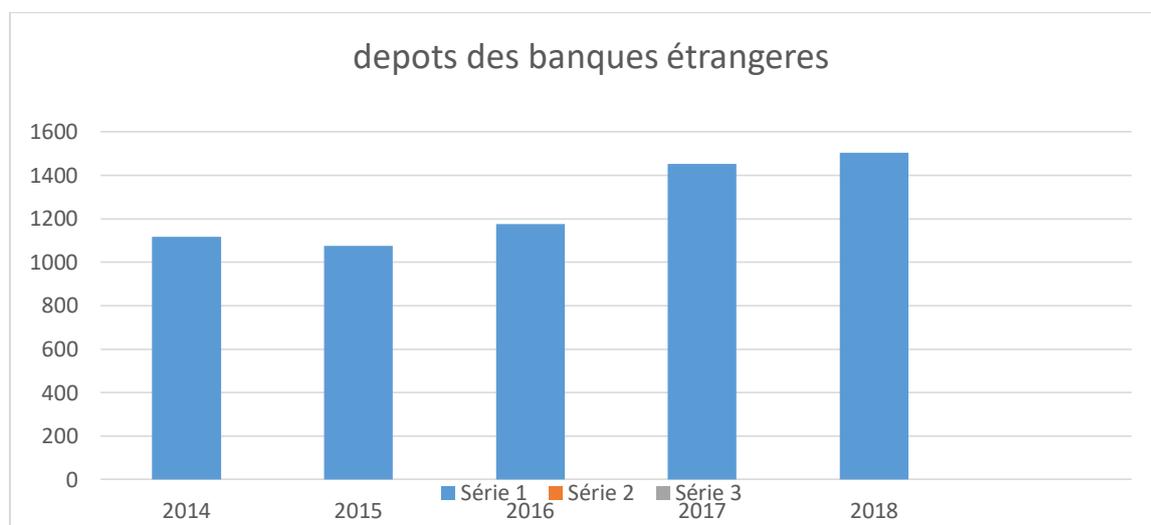
Pour les dépôts en garantie (crédits documentaire, avals et cautions) on remarque l'année 2015 à l'année 2017 une augmentation de 425.7 %milliards de dinars, en 2018 ont enregistrées une baisse de (-215.1% milliard de dinars)

Cette baisse contient notamment les dépôt garanties du crédit documentaire (-28.2 %) ⁶⁹.

1-2 Les ressources collectées par les banques étrangères en Algérie (2014-2018) :

Les ressources collectées par les banques étrangères algériennes a connu globalement un accroissement durant la période considérée.

Figure N°01 : Les dépôts collectés par les banques étrangères (2014-2018)



Source : établi par nous-même à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie.

D'après la figure N° 01 nous avons constaté que les dépôts collectés par les banques étrangères ont augmentées passant de 1117.4 %milliard de da en 2014 à 1503 %milliard de da en 2018. Soit une augmentation de 385.6 %milliard de dinars.

Cette évolution résulte par la hausse de la part des dépôts du secteur privé (entreprise privées, ménages et associations) dans les banques, et par le développement de leur réseau d'agences ⁷⁰.

Concernant la dynamique de l'activité économique la croissance de PIB hors hydrocarbures à augmenter 33% en 2018 grâce à la performance de l'agriculture et la

⁶⁹ Données de la banque d'Algérie. 2018. p.57

⁷⁰ Les données de la banque d'Algérie :« intermédiation et infrastructure bancaire », p.57(2018).

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

progression de la croissance dans le secteur des travaux publics et des services marchands et non marchands⁷¹.

Tableau N°03 : les dépôts à vue et à terme et dépôt en garantie collectées par les banques étrangères.

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Dépôts à vue	722.7	594.0	671.7	733.5	825.8
Dépôts à terme	290.1	367.6	398.6	475.5	494.3
Dépôts en garantie	104.6	114.4	104.7	242.6	182.9

Source : établi par nous-même à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie.

A partir du tableau N° 03, on remarque que les dépôts à vue collectées par les banques étrangères ont augmenté de 722.7 milliards de DA en 2014 à 825.8% milliards de DA en 2018 avec une augmentation de 103.1% milliards de dinars.

Cette évolution a fait légèrement progresser la part des dépôts à vue des banques privées.

Hors dépôt du secteur des hydrocarbures, les dépôts a vue dans les banques ont augmenté de 5.1% à fin 2018 contre 8.6% à fin 2017. Les banques privées ont enregistré un accroissement de 12.6 %⁷².

En 2015, nous constatons une baisse dans la part de ces banques dans les dépôts à vue, elles ont enregistré un flux négatif de ressources collectées en dinars auprès des entreprises privées (-99.6 milliards de dinars), un flux positif au près des ménages (30.1 milliard de dinars.) contre des flux positifs en 2014 aussi bien pour les entreprises privées (32.8 milliard de dinars.) les ménages (434 milliards de dinars)⁷³.

Concernant les dépôts à terme sont passés de 290.1 milliards de da en 2014 à 494.3 milliards de da en 2018 avec une augmentation de 204.2 milliards de dinars., cette augmentation résulte la hausse des parts des dépôts en devises ils sont en hausse de 22.4 dans les banques privées.

Les dépôts reçus en garantie (crédit documentaire, a vols et caution) sont passées de 104.6 milliards de da en 2014 à 182.9 milliards de da en 2018 soit une augmentation de 78.3 milliard de dinars.

⁷¹ Situation économique nationale au premier trimestre 2020, disponible sur le site <https://www.ons.dz>

⁷² Données de la banque d'Algérie, 2018 p.57.

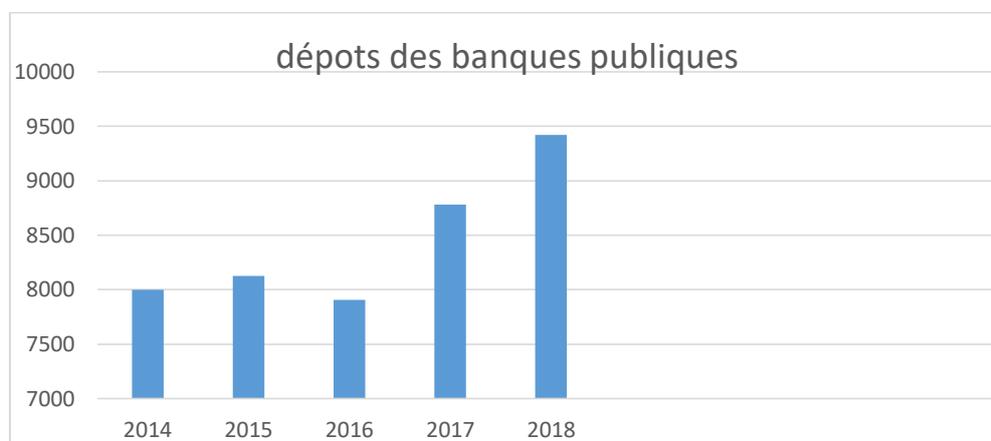
⁷³ Données de la banque d'algerie.2015. p.71.

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

1-3 : Les ressources collectées par les banques publiques en Algérie

Les ressources collectées par les banques publiques algérienne a connu un accroissement durant la période considérée.

Figure N°02 : les dépôts collectés par les banques publiques (2014-2018)



Source : établi par nous-mêmes à partir des données des banques d'Algérie

D'après la figure N°02 : on constate que les dépôts collectés par Les banques publiques sont augmentés en passant de 7999.6% milliard de dinars en 2014 à 9419.7% milliard de dinars en 2018, soit une augmentation de 1420.1%.

Cette hausse résulte l'augmentation des dépôts du secteur des hydrocarbures.

Afin 2018 le réseau des banques publiques demeure prédominant avec 1151 agence contre 1145 agences en 2017⁷⁴.

Tableau N° : 04 : les dépôts à vue et à terme et dépôt en garanties par les banques publiques :

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Dépôt à vue	3712.1	3297.7	3060.5	3765.5	4054.7
Dépôt à terme	3793.6	4075.8	4010.8	4233.0	4738.3
Dépôt en garantie	494.4	751.3	833.7	782.1	626.7

Source : établi par nous-même à partir des rapports annuels de la banques d'Algérie

A partir de ce tableau N° 04, on remarque que les dépôts collectés par les banques publiques ont augmenté de 3712.1% milliards de da en 2014 à 4054.7% milliard de da en 2018. Soit une augmentation de 342.6% milliard de dinars.

⁷⁴ Données de la banque d'Algérie, 2018 p.55.

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

Cette évolution de la part des dépôts à vue des banques résulte de l'augmentation du secteur hydrocarbures.

En 2015 les banques publiques ont enregistré un flux négatif de dépôt collectées en dinars au près du secteur public (-324.4 milliard de dinars, contre un flux positif de 709.4 milliard de milliard de dinars en 2014)⁷⁵.

Concernant les dépôts à terme sont passés de 3793.6 milliards de da en 2014 à 4738.3 milliard de dinars en 2018 soit une augmentation de 944.7 milliards de dinars.

Cette hausse des dépôts à terme est plus forte au niveau des banques publiques (11.9% contre 5.5% en 2017).

Les dépôts en devise inclus dans des dépôts à terme, ils sont une hausse de 19.1 % dans les banques publiques et 19.6 % du system bancaire⁷⁶.

Pour les dépôts en garantie (crédit documentaire, avals et caution) sont passés de 494.4 milliards de da en 2014 à 626.7% milliards de da en 2018. Soit une augmentation de 132.3milliards de dinars.

1-4 approche comparative entres les banques étrangères et publiques en matière des dépôts collectées

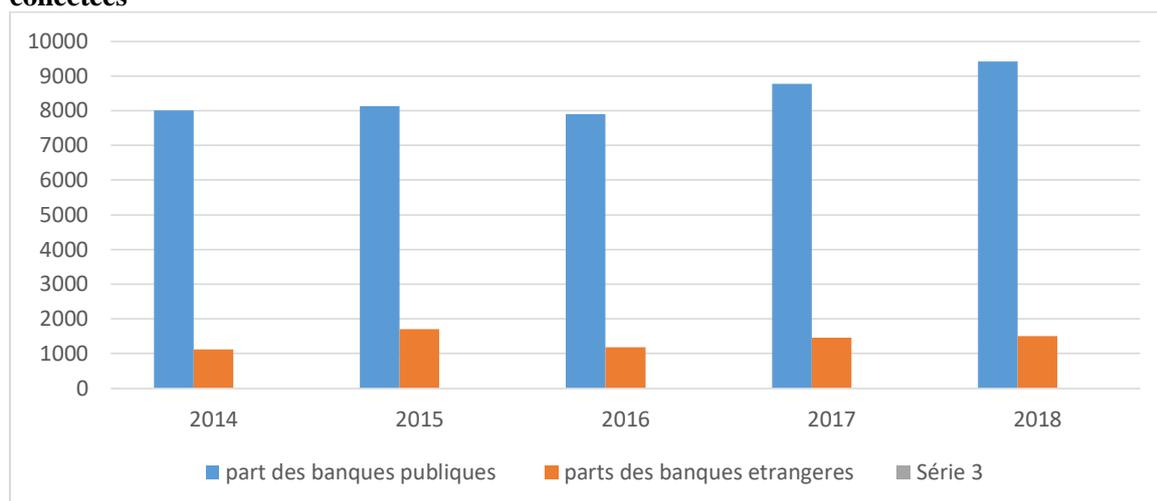
La collecte des ressources par les banques publiques ont passé de 7999.9 milliards de dinars en 2014 jusqu' à 9419.7 milliards de dinars en 2018. Par contre les ressources collectées par les banques étrangères ont passée de 1117.4 milliard de dinars en 2014 jusqu' à 1503 milliard de dinars.

⁷⁵ Les données de la banque d'Algérie : « intermédiation et infrastructure bancaire », p.54(2015).

⁷⁶ Données de la banque d'Algérie, 2018 p.57.

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

Figure N° 03 : les parts des banques publiques et les banques étrangères dont les ressources collectées



Source : établi par nous-même à partir des données des rapports annuels de la banques d'Algérie.

L'étude comparative entre les deux volets du système bancaire en termes de ressources collectées, nous montre que la part des banques étrangères résulte une augmentation de 385.6 milliards de dinars, et celles des banques publiques résultent une évolution de 1420.1 milliard de dinars. Alors on constate que la hausse des parts des banques étrangères reste originale par rapport à celles réalisées par les banques publiques.

Et tout ça peut s'expliquer par le réseau d'agence des banques, les banques publiques qui s'élevé 1151 agences en 2018 contre 1146 en 2017. Celui des banques privées s'établit a 373 d'agences en 2018 contre 365 en 2017, qui se fait le réseau des banques publiques de mesure prédominant.

En 2018 la part des ressources collectées par les banques publiques prédomine toujours avec 86.2% et 85.8% en 2017, au total des ressources collectées par des banques.

Cette croissance est imputable à la hausse des prix des matières premières sur les marchés internationaux. Ainsi que l'expansion du secteur de bâtiment et les travaux publics et le secteur agricole qui continue à croître à un rythme acceptable durant toute cette période.

Quant aux banques étrangères, leur part est en baisse passée de 14.2% en 2017 à 13.8% en 2018⁷⁷. Et la hausse des ressources collectées par les banques publiques s'explique par la progression de leur part dans les ressources collectées auprès du secteur des hydrocarbures et des entreprises publiques.

⁷⁷ Données de la banque d'Algérie, 2018 p.57.

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

Au sein du secteur économique public des dépôts à vue des entreprises publics et autre organismes publics ont enregistré une hausse de 9,37% en 2018, passant de 2325,8milliards de dinars en 2017 à 2542,6 milliards de dinars en 2018.

En ce qui concerne le secteur économique privée. La hausse des dépôts a vue des entreprises privées 17,1% en 2018 contre 7,4% en 2017est plus important que celles des dépôts collectes au niveau des ménages et associations.

Cela on peut dire que les banques publiques collectent des ressources auprès des secteurs publics et privées et des ménages. Par contre les banques étrangères collectent des ressources auprès du secteur privé (entreprises privées et ménages).

L'Algérie est un pays exportateur de pétrole et de gaz donc les exportations de ces produits ont contribué à la hausse des ressources collectées par ces derniers. Les quantités de ces produits ont contribué à évaluer les parts des banques publiques. Contrairement aux banques étrangères obtiennent leurs résultats sur l'épargne des ménages et des entreprises privées.

Les banques publiques assurent presque la totalité du financement du secteur public. Le financement du secteur public par les banques étrangères est négligeable par rapport au financement effectué par les banques.

Nous allons essayer de mettre la distribution globale des crédits par ces banques, la distribution par secteur et par maturité et une comparaison avec les banques publiques.

2-Crédit distribués :

2.1 : Approche globale de distribution du crédit par le secteur bancaire Algérien (2014-2018) :

A partir des données on remarque un accroissement régulier dans les crédits distribués par le secteur bancaire en Algérie durant la période considérée.

Tableau n°05 : Evolution des crédits distribués par les banques Algérien.

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Crédit distribués	6502,9	7275,6	7907,8	8877,9	9974,0

Source : établi par nous-même à partir des rapports annuels de la banques d'Algérie.

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

A travers ce tableau, on constate que le globale des crédits distribués par le système bancaire Algérien a connu une accroissance de 650,9 milliards de dinar en 2014 à 9974,0 milliards de dinar en 2018, soit une progression de 3471,1 milliards de dinar.

Cette hausse peut expliquer à des facteurs essentiels qui sont : la croissance des ressources collectées, la dynamique de l'activité économique et la concurrence au sein du secteur bancaire après l'entrée des banques à capitaux étrangers.

L'expansion de l'activité économique nationale, mesurée par la croissance du produit intérieur brut(PIB) en volume c'est stabilisé en 2018 à 1,4%(1,3% en 2017) contre 3,2% en 2016⁷⁸.

La croissance dans le secteur du bâtiment et travaux public y compris les services des travaux publics pétrolier s'est atteindre 5.2% en 2018. En hausse de (0.6) par rapport à 2017.

La structure du produit intérieur brut hors hydrocarbures se caractérise par la progression de contribution de l'agriculture.

Par ailleurs en 2018 la croissance de services marchands et non marchand a progressé une hausse par rapport à 2017. Leur valeur ajoutée cumulée (VA) est estimée à 8311.9milliards de dinars contre 7930.9 milliards de dinars en 2017.

Hors l'année 2015 et 2016 et pour la onzième année depuis 2006. L'activité économique a encore reculé dans le secteur des hydrocarbures⁷⁹.

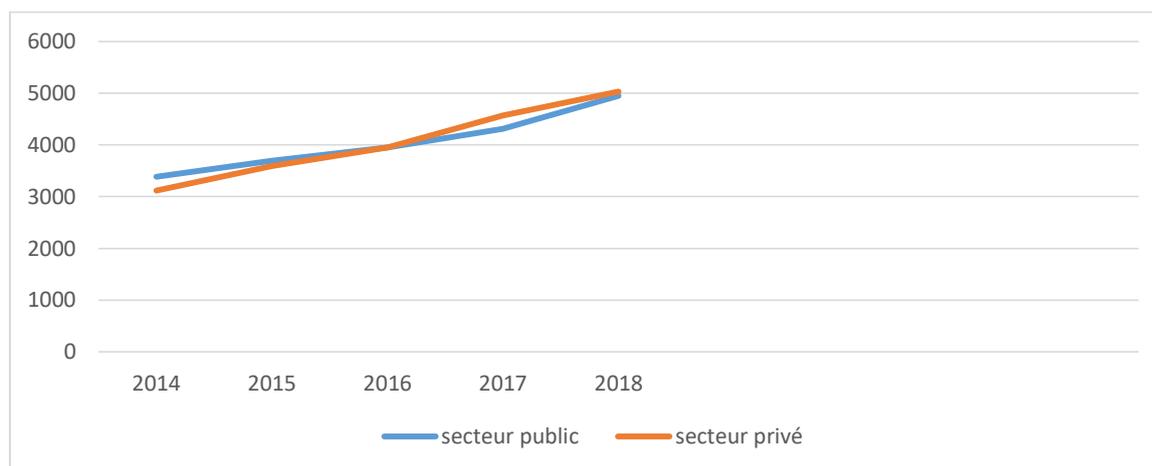
L'augmentation des crédits distribués peut s'expliqué aussi par l'accélération des créations des entreprises, permet par des facilitations et des dispositifs d'accompagnement

⁷⁸ Données de la banque d'Algérie « activité économique »,2018. p.12.

⁷⁹ Données de la banque d'Algérie « activité économique »,2015. p.15.

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

Graphe N°01 : les parts de secteur public et privées dans le total des crédits distribués



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de rapport annuel de la banque d'Algérie.

D'après le graphe N°01, nous constatons que la croissance des crédits de l'économie a concerné aussi bien les crédits au secteur public au sont à 14.67% que les crédits au secteur privé qui a augmenté 10.16%.

En 2015 ;2016 et 2017 la croissance des crédits à l'économie au secteur privé a connu une baisse de leurs parts dans le total des crédits a l'économie, par contre la croissance des crédits a l'économie au secteur public ont contribué à hauteur de 57.69%

2-2.les crédits par maturité :

Le tableau suivant représente l'évolution des crédits par maturité :

Tableau N°06 : répartition des crédits par maturité :

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Crédit d'exploitation	1608.7	1710.6	1914.2	2298.0	2687.1
Crédits d'investissement	4894.2	5564.9	5993.6	6579.9	7287.0

Source : établi par nous-même à partir des rapports annuels de la banques d'Algérie.

D'après ce tableau, on remarque que les crédits d'exploitation ont augmenté durant tous les périodes considérés passé de 16087.7 milliards de dinars en 2014 à 2687.1 milliards de dinars en 2018, avec une augmentation de 1078.4 %milliard de dinars.

Les crédits d'investissements (crédits moyen, long terme) ont enregistré une forte hausse durant toue la période étudiée, passant de 4894.2 milliards de dinars en 2014 à 7287.0 milliards de dinars en 2018.Soit une augmentation de 2392.8 milliard de dinars.

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

Par maturité, l'évolution de la structure des crédits hors rachats de créances indique une hausse significative de la part des crédits à long terme qui passent 53.4 % en 2017 à 56.2% en 2018 (52.9% en 2016).⁸⁰

Concernant les crédits hydrocarbures ont passé de 483.3 milliards de dinars en 2016 à 561.9 milliards de dinars en 2017 et a 591.3 milliards de dinars en 2018. Soit un croisement de 502.4% en 2018 contre 16.26% en 2017⁸¹.

La croissance des crédits à moyen et à long terme s'explique aussi par la suppression des crédits à la consommation en 2009.

2-3. Les crédits distributions par les banques étrangères en Algérie (2014-2018) :

Les crédits distribués par les banques étrangères en Algérie ont connu un croisement de 547.2 milliards de dinars.

Tableau N°07 : la part de banques étrangères dans le total des crédits distribués en Algérie

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Crédit distribué	790.8	909	982.2	1173.7	1338
Total des crédits distribués	6502.9	7257.6	7907.8	8877.9	9974.0

Source : établi par nous-même à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie.

On remarque à travers de ce tableau l'augmentation des crédits distribués dans les banques étrangères durant la période 790.8 milliards de dinars en 2014 à 1338 milliards de dinars en 2018 est significative. Elle résulte une augmentation de 547.2 milliards de dinars. Une augmentation de 13.97% en 2018 par rapports à l'année 2017 est observée.

Cette évolution expliquée par l'accroissement de recettes collectées par les banques étrangères (1117.4 milliards de dinars en 2014 et 150.3 milliards de dinars en 2018). Et par la croissance de PIB qui résulte une croissance de l'activité économique.

La structure de produit intérieur brut hors hydrocarbures qui est de 1186.9 milliards de dinars en 2017, se caractérise par la bonne performance de l'agriculture sa croissance est de 2881.8 milliards de dinars en 2017 contre 2140.3 milliards de dinars en 2016 et 1935.1 milliards de dinars en 2015.

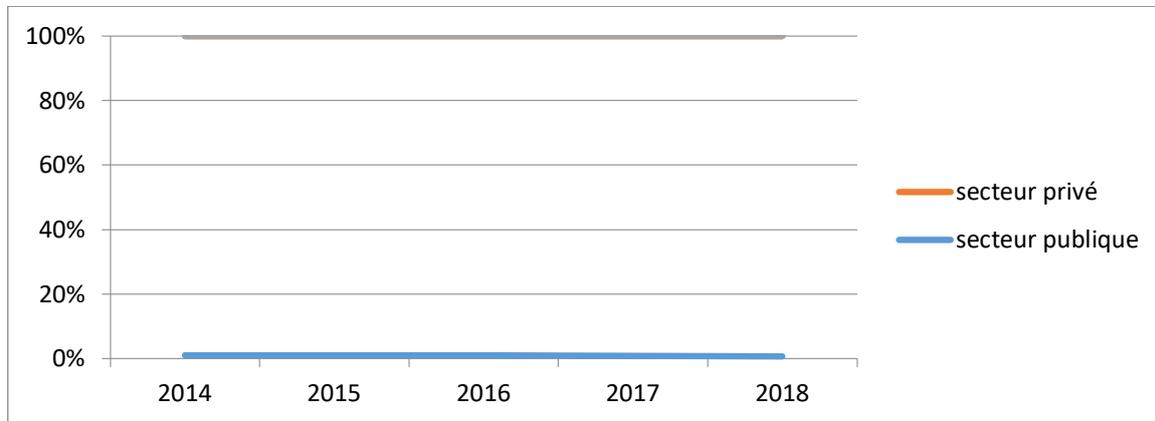
⁸⁰ [www.bank_of_algeria .dz /rapportba_2018](http://www.bank_of_algeria.dz/rapportba_2018) p.101

⁸¹ Données de la banque d'Algérie «intermédiation et infrastructure bancaire », p.61(2018).

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

Aussi cette évolution des crédits distribués par les banques étrangères peut expliquer par l'accélération de la création des petites moyennes entreprises (PME) qui s'élèvent à 1093170 en 2018 contre 896811 en 2015. Dont 97728 sont des PME privées⁸².

Graph N°02 : Les parts des banques étrangères dans le financement du secteur public et privé :



Source : établi par nous-mêmes à partir des données des rapports annuels de la banque d'Algérie

D'après le graphique N°02, nous montre clairement que les banques étrangères financent essentiellement le secteur privé. Sa contribution au financement du secteur public n'atteint même pas 1/ durant la période étudiée.

Les crédits distribués par les banques étrangères portent seulement sur le financement du secteur privé (entreprise privés et étranger). Dont l'épargne financière collectes est en progression régulière et contribue aux ressources stables de ces banques.

Tableau N°08 : la part des banques étrangères dans les crédits distribués à court et long terme :

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Crédit à court terme	517.7	558.2	580.1	714.3	841.9
Crédits à long terme	273.1	350.8	402.4	459.6	496.1

Source : établi par nous-même à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie

On constate que la distribution de crédits à court terme ont augmenté passant de 517.7 milliards de dinars en 2014 à 841.9 milliards de dinars en 2018. Soit une augmentation de 324.2 milliards de dinars. On remarque que les crédits d'exploitation ont toujours été majoritaires de la période étudiée.

⁸² Ministère de l'industrie et des mines « Bulletin d'information statistique de la PME N°33, Édition novembre 2018.

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

Par contre les crédits distribués à moyen et long terme ont aussi augmenté passant de 273.1 milliards de dinars en 2014 à 496.1 milliards de dinars en 2018 soit un accroissement de 223 milliards de dinars. Les crédits d'investissement ont connu une progression très importante aussi.

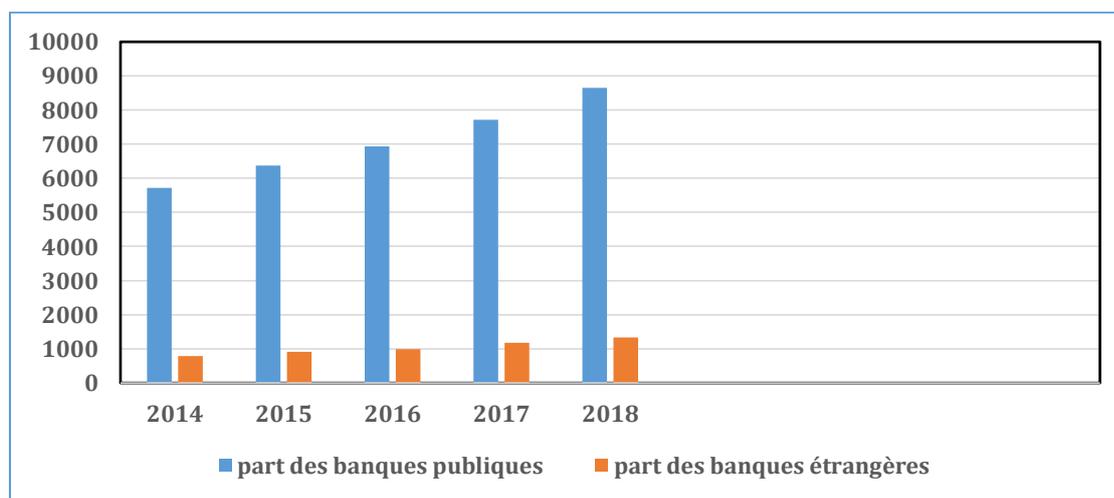
La croissance des crédits à M et LT s'explique par la suppression des crédits à la consommation.

Cependant le secteur de l'encours des crédits distribués par les banques étrangères et dominée par une tendance haussière des crédits à MLT. Contre les crédits à CT. Les crédits d'exploitations sont plus rémunérateurs pour des délais de récupérations plus courts.

2-4. Approche comparative entre les banques publiques et les banques étrangères en terme de distributions de crédits

Comparativement aux banques on remarque que les crédits distribués par ces banques toujours dominantes :

Figure N°04: les crédits distribués par les banques étrangères et les banques publiques :



Source : établi par nous-mêmes a partir des données des rapports annuels de la banque d'Algérie.

La figure N°04 représente les crédits distribués par les banques publiques et les banques étrangères durant la période 2014 jusqu'à 2018.

Le total crédit distribué par les banques publiques ont passé de 5712.1 milliards de dinars en 2014 à 8636.5 milliards de dinars en 2018. Soit une évolution de 2924.4 milliards de dinars contre les banques étrangères connues une augmentation soit de 547.2 milliards de dinars. Les crédits d'investissements sont constituées une proportion de 78.6% en 2018 et 21.4% représente les crédits d'exploitation.

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

Les banques publiques assurent la totalité du financement direct du secteur économique public. Et engagées dans le financement des grands projets des entreprises publiques demeurent prédominants du marché contre aux banques privés. Cette dominance s'explique que le part des ressources collectées par les banques publiques de dépôts a terme s'élèvent a 4738,3milliards de dinars en 2018.

L'expansion des crédits distribués par les banques privées quasi exclusivement au secteur économique privé, il s'établit a 13.98% en 2018 contre 19.74% en 2017.l'absence de marché financiers développées, les crédits directs assurent la totalité du financement de l'économie a 98.4%⁸³

Conclusion

Notre présent chapitre a soulevé des points essentiels d'évoluer l'activité des banques étrangères et des banques publiques en Algérie durant la période 2014-2018 et l'apport de ces banques dans le développement de secteur bancaire algérien.

SECTION 2 : EVALUATION DE LA RENTABILITE D'UN SYSTEME BANCAIRE

La performance bancaire est approchée essentiellement selon plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs notamment, ceux qui sont mesurés par le biais des données portées sur les états comptables et financiers des banques .La performance pour une banque implique sa bonne santé financière en termes de rentabilité et de solvabilité et delà être capable d'honorer ses engagements.

2-1 Solidité du secteur bancaire

Au titre de l'année 2018, et sur la base des données déclarées par les banques, l'analyse des indicateurs de solidité financière montre que la situation du secteur bancaire demeure aussi confortable que celle de l'année précédente, à l'exception de la liquidité des banques, en baisse au cours des dernières années.

2-1-1 Solvabilité du secteur bancaire

Les banques étant le cœur de tout secteur financier, se doivent d'être d'une grande solidité financière, afin d'éviter toute éventuelle crise qui affectera la stabilité du système financier et, au-delà, de l'économie toute entière. Cette solidité financière est essentiellement mesurée par le montant des fonds propres qui garantit la solvabilité de l'institution financière

⁸³ Données de la banque d'Algérie «intermédiation et infrastructure bancaire », p.60(2018).

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

en disposant de la capacité à faire face aux engagements de la banque. Les banques sont au cœur du risque systémique compte tenu des prises de risques excessives qu'elles prennent dans l'exercice de leur activité. C'est pourquoi, on a posé les fondements d'une réglementation prudentielle en instaurant les exigences en termes normes de solvabilité. Le ratio de solvabilité est défini par le comité de Bâle comme étant le rapport entre les fonds propres réglementaires et le risque de crédit et le risque de marché et le risque opérationnel (ratio de Cooke)⁸⁴.

$$\text{Ratio de solvabilité (B\^ale I)} = \frac{FPR}{APR}$$

Les fonds propres réglementaire (FPR) sont données par :

$$FPR = \text{capital social} + \text{réserves} + \text{report à nouveau créditeur} + RIA + \text{provisions pour risques bancaires généraux}^{85}.$$

L'actif pondéré pour le risque (APR) est repris comme suit :

$$APR = \sum_{i=1}^5 \alpha_i A_i$$

Avec :

Actif : A_i	Pondération : α_i
Crédit à la clientèle (escompte, compte débiteur)	100%
Les crédits hypothécaires	50%
Concours à des institutions installées à l'étranger	20%
Concours à des institutions installées en Algérie	5%
Créances sur l'état ou assimilés (OAT)	0%

Tableau N°09: Evolution du ratio de solvabilité globale d'un secteur bancaire (%)

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio de solvabilité globale	15,79%	18,40%	18,75%	19,38%	19,06%

Source : Etabli par nous-mêmes a partir de rapport annuel de la banque d'Algérie

D'après le tableau ci-dessus, on constate que :

⁸⁴ Instruction banque d'Algérie N°74-94 relative

⁸⁵ résultat en instance d'affectation diminuée de la distribution de dividendes à prévoir.

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

A fin 2018, le ratio de solvabilité du système bancaire par rapport au fonds propres de base et le ratio de solvabilité globale, sont nettement au-dessus des normes minima recommandées par Bâle III, soit, respectivement 14,4 % et 19,1 %. Le niveau de solvabilité du secteur bancaire en 2018 est demeuré stable par rapport à 2017 et ce, en dépit de l'augmentation des risques de 10,8 % qui a été compensée par une hausse similaire de 10,9 % du total des fonds propres⁸⁶.

Tableau N°10 : Ratio de solvabilité des banques publiques et des banques privées en Algérie

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio de solvabilité des banques publiques	14,71%	17,75%	18,37%	19,58%	19,26%
Ratio de solvabilité des banques étrangères	20,40%	20,99%	20,32%	18,51%	18,20%

Source : Etabli par nous-mêmes à partir de rapport annuel de la banque d'Algérie

A travers ce tableau, on remarque qu'à la fin de 2017, le ratio de solvabilité du système bancaire décliné en banques publiques et privées, les fonds propres des banques publiques algériennes couvrent amplement leur activité principale à savoir le financement de l'économie assuré à plus de 85%. Cette base de solvabilité mesurée par l'écart moyen entre les ratios des banques et le ratio cible (8%) servira à octroyer plus de crédit à l'économie.

Toutefois, les banques privées affichent des ratios de solvabilité importants et ce, malgré de leur faible participation au financement.

2-1-2 La liquidité bancaire

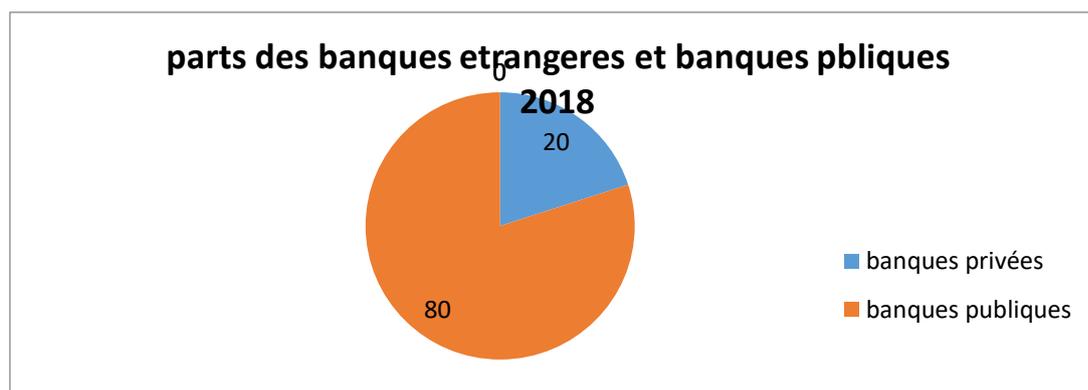
En Algérie, la liquidité globale des banques telle que mesurée au moyen des deux indicateurs recommandés par le Fonds Monétaire International (actifs liquides / total des actifs; actifs liquides / passifs à court terme) reste plus élevée dans les banques publiques que dans les banques privées⁸⁷.

⁸⁶ Rapports annuels de la banque d'Algérie «intermédiation et infrastructure bancaire »page 62

⁸⁷ Rapport sur la stabilité financière de la Banque d'Algérie en 2016.

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

Graphique N°03 : Actifs liquides des banques



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données des rapports annuels de la banque d'Algérie

D'après le graphique, les actifs liquides des banques, dont 80 % sont détenus par les banques publiques, ont connu une tendance baissière au cours des cinq dernières années, atteignant leur niveau le plus bas en 2018.

Les actifs liquides du système bancaire ont baissé de 8,1 % en 2018. Cela a engendré une baisse du ratio « actifs liquides/total actifs », qui est passé de 23,5 % en 2017 à 19,8 % en 2018. Quant au ratio « actifs liquides/passifs à court terme », il passe de 53,7 % en 2017 à 47,5 % en 2018. Cette baisse est la résultante d'une baisse des actifs liquides (-8,1 %) et d'une hausse modérée des passifs à court terme (+4,1 %).

2-1-3 Créances non performantes et provisions

L'évolution des créances non performantes et leurs provisions qu'au cours de la période allant de 2014 à 2018, ont connues une hausse.

Tableau N°11 : Taux de créances classées et leurs provisions

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de créances classées	9,88%	9,77%	12,09%	12,96%	13,13%
Taux de provision des créances classées	62,13%	59,93%	54,62%	52,28%	49,96%

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels de la banques d'Algérie

D'après le tableau ci-dessus, on constate que :

La tendance à la hausse des créances non performantes, observée depuis 2015 pour l'ensemble du système bancaire, s'est confirmée encore en 2018. Rapportées au total des crédits, ces créances ont atteint 13,13 % en 2018, contre 12,96 % en 2017 et 12,09 % en 2016.

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

Cette hausse du taux de créances non performantes du système bancaire, est imputable au classement, par les banques publiques, d'une importante partie (56 %) des crédits octroyés dans le cadre du programme d'aide à l'emploi (ANSEJ, CNAC, ANGEM), arrivés à échéance et qui ont contribué à près de 60,0 % à la croissance de leurs crédits non performants.

Les créances classées du secteur bancaire ont été couvertes par des provisions à hauteur de 49,9 % en 2018 contre 52,3 % en 2017. Cette baisse du taux provisionnement du système bancaire résulte la diminution de taux des banques partiellement les crédits octroyés dans l'aide d'emploi⁸⁸.

Tableau N°12 : Taux de créances classées des banques publiques et des banques privées et leurs provisions

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de créances classées des banques publiques	10,06%	9,91%	12,58%	13,71%	13,98%
Taux de provision des créances classées des banques publiques	64,06%	61,54%	55,40%	52,43%	49,43%
Taux de créances classées des banques privées	8,53%	8,63%	8,55%	7,79%	7,11%
Taux de provision des créances classées des banques privées	44,96%	45,34%	46,26%	50,58%	57,27%

Source : Etabli par nous-mêmes a partir des rapports annuels de la banques d'Algérie

A partir de ce tableau, on constate, les banques publiques enregistrent une hausse importante du taux des créances classées, qui a atteint 13,98 % en 2018 contre 13,71 % en 2017 et 12,58 % en 2016. . Cette augmentation du taux créances non performance est imputable par les crédits octroyés dans le cadre du programme d'aide à l'emploi (ANSEJ, CNAC, ANGEM).

A l'inverse, le taux des créances classées par rapport au total des crédits est en baisse dans les banques privées, passant de 8,55 % en 2016, à 7,79 % en 2017 et à 7,11 % en 2018.

Les créances classées du secteur bancaire ont été couvertes par des provisions à hauteur de 49,9 % en 2018 contre 52,3 % en 2017. Cette baisse du taux de provisionnement de l'ensemble du système bancaire, résulte de la diminution de ce taux dans les banques publiques, qui n'ont provisionné que partiellement les crédits classés octroyés dans le cadre de l'aide à l'emploi (ANSEJ, CNAC ET ANGEM) et bénéficiant d'une garantie pouvant atteindre 85 % par des fonds publics de cautions mutuelles. A l'inverse, les provisions pour créances classées ont augmenté dans les banques privées au cours des trois dernières années,

⁸⁸ Rapports annuels de la banque d'Algérie. Page 64

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

où le taux de provisionnement est passé de 46,3 % en 2016 à 50,6 % en 2017 et à 57,3 % en 2018, avec une augmentation de 16,10 % du montant des provisions de ces créances en 2018 par rapport à 2017.

2-1-4 Rentabilité des banques

Avec le calcul de ratios, la notion de rentabilité prend toute sa signification puisqu'il va s'agir de comparer des résultats à des moyens.

Tableau N°13 : Indicateur de rentabilité d'un secteur bancaire

Année	2014	2015	2016	2017	2018
ROE	23,75	21,48	17,89	18,84	22,38
ROA	1,99	1,92	1,83	2,05	2,42

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie

Le rendement des fonds propres (ROE) : Cet indicateur correspond à la rentabilité financière attendue par les actionnaires sur leur investissement de capitaux dans les actions d'une banque. Le calcul du ROE est donné par⁸⁹ :

$$ROE = \frac{\text{resultat net}}{\text{fonds propre}} ; \quad ROE = \frac{\text{resultat net}}{\text{total bilan}} \times \frac{\text{Total bilan}}{\text{fonds propres}}$$
$$= ROA \times \text{Levier des Fonds propre}$$

La rentabilité des banques est en progression en 2018. Le rendement des fonds propres (ROE) est en forte hausse, passant de 18,8 % en 2017 à 22,4 % en 2018, en raison de l'accroissement plus élevé des résultats (30 %) par rapport aux fonds propres moyens (9,5 %).

Le rendement des actifs (Return on assets) Cet indicateur de rentabilité (ROA) est mesuré par le rapport du résultat net au total du bilan. Ce ratio indique le rendement net de l'ensemble des actifs constitués par la banque et on peut écrire :

$$ROA = \frac{\text{resultat net}}{\text{total bilan}} = \frac{\text{resultat net}}{\text{pnb}} \times \frac{\text{pnb}}{\text{total bilan}} ; \quad ROA = \text{Marge bénéficiaire} \times \text{otation des actif}$$

Le rendement moyen des actifs (ROA) s'est aussi amélioré, passant de 2,1 % en 2017 à 2,4 % en 2018.

Mais son interprétation doit être prudente car :

⁸⁹ Return on Equity

CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES

Le ROA est très influencé par la politique de provisionnement des crédits puisque le résultat net incorpore le coût du risque et que les actifs figurent nets de provisions dans le bilan bancaire ;

Les actifs sont tous enregistrés sur un même plan alors qu'ils ne sont pas homogènes en termes de risque ;

Les activités de hors bilan ne sont pas prises en compte.

Toutefois, le ROA reste le ratio le plus utilisé pour évaluer les performances d'une banque.

Tableau N°14: Indicateur de rentabilité des banques publiques et des banques privées

Année	2014	2015	2016	2017	2018
ROE des banques publiques	25,22%	23,37%	18,69%	19,99%	22,68%
ROA des banques publiques	1,77%	1,76%	1,68%	1,97%	2,27%
ROE des banques privées	19,97%	16,10%	15,28%	14,69%	21,21%
ROA de banques privées	3,38%	3,11%	2,84%	2,59%	3,38%

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie

A travers de ce tableau, on peut dire que le taux de rendement des fonds propres (ROE) est en hausse, tant dans les banques publiques que dans les banques privées. Il s'est établi à, respectivement, 22,68 % en 2018 (20,0 % en 2017) dans les banques publiques et à 21,21 % en 2018 (14,69 % en 2017) dans les banques privées.

Comme pour le ROE, le taux de rendement des actifs (ROA) des banques, mesuré par le ratio résultat / total des actifs moyens, est en hausse en 2018 par rapport à 2017, tant dans les banques publiques que dans les banques privées. Il s'est élevé à, respectivement, 3,4 % en 2018 contre 2,6 % en 2017 pour les banques privées et à 2,3 % en 2018 contre 2,0 % en 2017 pour les banques publiques.

Conclusion :

Au sein de la banque, comme toute autre entreprise, la rentabilité est au cœur des préoccupations des dirigeants. Sa mesure et analyse sont donc hautement stratégiques.

CONCLUSION

GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Le secteur bancaire est un acteur indispensable à toute économie, vue les facilités qu'il permet d'offrir à la gestion de l'économie à partir de son implication dans les investissements, la création de richesse, l'exploitation ainsi que le maintien des moyens de production qui prend de plus en plus de la place dans l'activité bancaire. Son ouverture à de nouveaux arrivants (banque, établissements financiers,), particulièrement étrangers, est profitable pour l'économie nationale. En effet, dans notre présent travail, pour répondre à notre problématique et aux questions précédemment posées, nous avons tenté d'expliquer le phénomène de l'implantation des banques étrangères en Algérie et d'examiner l'apport de ces dernières en termes d'activité, essentiellement dans la distribution des crédits et la collecte de l'épargne, pour l'ensemble de l'économie algérienne, ainsi leur contribution au développement du système bancaire algérien. Cependant avant d'avoir entamé cette analyse, nous avons procédé à la définition d'une manière générale les éléments qui sont en lien avec ce phénomène d'installation des banques étrangères sur le territoire national.

Le système bancaire algérien devait passer par plusieurs étapes. Depuis l'indépendance afin d'organiser son économie nationale, le plus important concerne la disposition d'un système bancaire et financier. Au début, il fallait instaurer un système bancaire par la création d'une banque centrale et des banques publiques qui répondrons aux orientations de l'Etat et à sa politique d'économie centralisée. Ensuite, le système bancaire a connu plusieurs mutations, de la planification financière à la mise en place d'un programme de réforme économique en passant par la restructuration du système et la spécialisation des banques. En effet, par la promulgation de plusieurs lois relatives aux réformes économiques, l'Algérie visait une instauration d'une économie de marché, ce processus de réformes débutera par la promulgation de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédits qui a donné des disposition concernant l'autonomie de la banque centrale et l'organisation des banques et établissements financiers, par la suite, des ordonnances ont été promulguées dans le but de conforter la loi 90-10 et atteindre les objectifs de développement et de modernisation du système bancaire approprié à une économie de marché, à savoir l'ouverture aux capitaux privés nationaux et étrangers.

Dans ce cadre, nous avons mis l'accent, dans un premier temps, sur les aspects théoriques relatifs à la banque, où nous nous sommes rattachés, d'un côté, à la précision de la signification de l'essentiel des concepts de base participant à la constitution de cette notion

CONCLUSION GENERALE

comme le système bancaire et le rôle de ses acteurs et d'un autre côté, de passer sur le processus de multinationalisation du secteur bancaire qui porte comme objectif l'ouverture de ce dernier à l'environnement international, en débutant avant tout par l'accomplissement des opérations avec l'étranger puis s'améliorer pour prendre des formes sur des pays autres que les pays d'origine (ce que l'on appelle l'implantation étrangère), ce qui permet à l'économie interne d'acquérir le droit de réception des unités étrangères, sous leurs différentes formes.

Dans un deuxième temps, nous avons mise en lumière notre étude sur l'Algérie à travers la présentation de l'évolution de son système bancaire, et son ouverture financière et la privatisation des banques. Depuis son indépendance, l'Algérie devait passer par plusieurs étapes afin d'organiser son économie nationale, la plus importante concerne la disposition d'un système bancaire et financier. Au début il fallait instaurer un système bancaire par la création d'une Banque Centrale et des banques publiques qui répandrons aux orientations de l'Etat et à sa politique d'économie centralisée. En suite le système bancaire à connue plusieurs mutations, de la planification financière à la mise en place d'un programme de réforme économique en passant par la restructuration du système et la spécialisation des banques. En effet par la promulgation de plusieurs lois relatives aux réformes économiques, l'Algérie visait une instauration d'une économie de marché. Ce processus de réformes débutera par la promulgation de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, qui a donné des dispositions concernant l'autonomie de la Banque Centrale et l'organisation des banques et établissements financiers. Par la suit, plusieurs lois ont été promulguées dans le but de conforter la loi 90-10 et atteindre les objectifs de développement et de modernisation du système bancaire approprié à une économie de marché, à savoir l'ouverture aux capitaux privés et étrangers.

Dans le dernier chapitre de notre travail, nous avons cerné l'objet de notre étude sur le plan pratique essai d'évaluation de l'activité des banques étrangères en terme de collecte des ressources et la distribution des crédits sur la période de 5 ans (2014-2018). Nous avons Analysé les rapports annuels de la Banque d'Algérie pour mieux savoir la part de ces banques étrangères dans le financement de l'économie algérienne.

D'après cette analyse, nous pouvons dire que ces banques contribuent en quelque sorte à l'amélioration du financement de l'économie, et ces dernières années quelques banques connaissent un recul dans leurs activités et exactement aux opérations de financement de commerce extérieur et ça à cause de la limitation des importations par la Banque d'Algérie en 2018 pour encourager le producteur algérien.

CONCLUSION GENERALE

Les statistiques relatives aux activités des banques étrangères en Algérie indiquent une évolution positive en termes de dépôts collectés et du crédit distribué, la part des banques étrangères collecte 12,9% des ressources et 12,4% des crédits. Par ailleurs, en matière d'intermédiation financière (distribution des crédits et collecte de dépôts), le long de la période étudiée (2014-2018), il semble que les banques étrangères expriment une contribution évolutive au financement de l'économie nationale même si le faible niveau et l'insuffisance de leurs parts de marché. Ce qui s'explique essentiellement par l'importance de leur réseau d'agences, la rigidité de l'économie algérienne. Cependant, cette faible contribution ne les a pas empêchés de réaliser de forts indicateurs financiers (s'agissant de la solvabilité et de la rentabilité), qui dépassent même lourdement ceux des banques publiques, ce qui a concrétisé la solidité de leur image financière à travers leur efficacité dans l'organisation de leurs activités ainsi que la gestion de leurs risques.

D'après les résultats obtenus de notre enquête, on a constaté que ces banques contribuent au financement de l'économie algérienne mais avec un moyen degré car les banques publiques restent les prédominantes, leur part de marché est élevée on la compare avec celle des banques étrangères. En terme de la distribution des crédits, toutes les banques étrangères orientent leurs actions beaucoup plus vers les crédits d'exploitation, ainsi que les opérations relatives au commerce extérieur et elles attirent leur clientèle grâce à la variation de leurs produits.

Au final de notre étude, nous concluons que les banques à capitaux étrangers implantées en Algérie contribuent au financement de l'économie algérienne et elles se sont développées d'une manière très rapide et elles ont réussi à démarquer et à acquérir une bonne part du secteur bancaire Algérien en un temps restreint et commencent à gagner du terrain petit à petit malgré les entraves qui ralentissent leur implantation. Selon nos estimations, ces banques connaîtront un avenir prospère malgré les efforts fournis par l'état algérien pour protéger le secteur bancaire public. L'entrée de ces banques peut rendre les marchés bancaires nationaux plus compétitifs, et donc forcer les banques publiques à fonctionner plus efficacement. Le secteur bancaire Algérien doit être modernisé de plus en plus pour inciter les gens à aller vers la bancarisation et améliorer la qualité de services pour les clients. Et il faut profiter des expériences des réformes des autres pays et éviter ainsi quelques erreurs. Il ressort ainsi que la réussite du processus de libéralisation financière dépend à la fois des conditions économiques initiales, de la politique de réformes adoptées, des variables conjoncturelles et aussi de sa durée. Il serait ainsi préférable de viser des objectifs de réformes à court terme et

CONCLUSION GENERALE

tenir compte des interdépendances entre les différents secteurs de l'économie. Ce n'est que par cette méthode que les autorités pourront assurer un approfondissement financier adéquat.

Liste biographique

- A Paul « de Cooke à Bâle 2 », revue d'économie financière : Bâle 2 genèse et enjeux n°73 paris 2003
- A. BEIANTONE, A. CAZORLA, C. DOLLO, A. MARYDRAI Dictionnaire de science économique 3ème édition Armand Colin, paris 2010,
- Arnaud de Servigny et Ivan Zelenko « Le risque crédit face à la crise » 4 ème édition 2007
- BANCEL F. (2014) : « Le rôle majeur des fonds propres dans le secteur bancaire », revue banque, numéro 774. In [http:// WWW. Revue –banque .Fr / management – fonctions supports/ chronique / rôle –majeur –des –fonds-propres-dans-secteur-bancaire](http://WWW.Revue-banque.Fr/management-fonctions-supports/chronique/rôle-majeur-des-fonds-propres-dans-secteur-bancaire).
- Bank- of- Alegria .dz
- BEGUIN J-M. et BERNAR A. (2008) : « L'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation Eyrolles, Paris,
- Benhalima AMMOUR, le système bancaire algérien ; textes et réalités, Edition Dahlab Alger, 2001,
- BENISSAD.H, « Algérie : restructurations et réformes économiques (1979-1993) », office des publications Universitaires, Alger, 03-1994,
- BRAKBI IMANE CHERDOUANE SABRINA « La modernisation du système bancaire algérien » mémoire de master en science économique université d'Abderrahmane mira wilaya de Bejaia
- BURLAUD A, EGLEM J-Y. et MYKIKI P. (2004) : « Dictionnaire de gestion : comptabilité, finance, contrôle », Edition Foucher, Vanves,
- BURLAUD A, EGLEM J-Y. et MYKIKI P. (2004). Op. Cite,
- Cas de la Société Générale Algérie », mémoire de magister, Université d'Oran, 2007,
- CNES, Problématique de la réforme du système bancaire, éléments pour un débat social, Alger 2000.
- COUSSERGUE S de (2010), Op.cit. Paris,
- De COUSSERRGUE S. (2005).Op. Cit,
- Données de la banque d'Algérie « activité économique »,2015.
- Données de la banque d'Algérie « activité économique »,2018.
- Données de la banque d'Algérie, 2018
- Données de la banque d'algerie.2015.
- DUNOND, PARIS 1981
- FORCE J. et BRONCY G. (1982) : « Les ratios : marges, rentabilités et structures », Edition Foucher, paris,
- GAUDMINE G MONTIER J « Banque et marché financier », édition, ECONOMICA, PARIS 1999,
- GAUDMINE G MONTIER J, op- Cit
- GERAD MELYON « Gestion financière », 2eme édition. Paris 2007
- GERARD J-P (1997) : « La trilogie : rentabilité, emplois et taux d'intérêt », Edition Economica, Paris.
- Gérard Naulleau et Michel Rouach. (1998) : « contrôle de gestion et stratégie dans la banque », 3ème édition,
- [Http : //www.boursedescredits.com](http://www.boursedescredits.com)
- [Http Ps:// ACPR banque –France. Fr PDF.](http://Ps://ACPRbanque-France.FrPDF)
- <https://www.geopolintel.fr>
- IALOM L. « Économie bancaire », 3ème édition, la découverte, paris, 2007,

- Instruction banque d'Algérie N°74-94 relative résultat en instance d'affectation diminuée de la distribution de dividendes à prévoir.
- Kouffman C. O. : Le financement des PME en Afrique. Centre de développement de l'OCDE, Repère n°7.OCDE2005
- L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit
- LEMEUR J. (2012) : « Mesure de rentabilité en France ».In : [http : // WWW.Culture banque. Com / mesure – rentabilité- banques ?](http://WWW.Culturebanque.Com/mesure-rentabilite-banques/)
- Les données de la banque d'Algérie :« intermédiation et infrastructure bancaire », (2018).
- Les données de la banque d'Algérie :« intermédiation et infrastructure bancaire », (2015).
- Livre blanc (1998) : « la mesure de la rentabilité des activités bancaires », Commission Bancaire, Paris,
- Livre blanc (1998). Op.cit., .
- LOUKOU Raïssa Princia K (2012) : « Analyse du système de mesure de rentabilité des agences bancaires : cas de ECOBANK – BENIN), Mémoire de Master professionnel en Audit et contrôle de Gestion (MPACG) , Institut Supérieur de Comptabilité, de Banque et de Finance au Centre Africaine d'Etudes Supérieures en Gestion.
- M.LACHEB. (2001), « Droit bancaire » IMAG, ALGER,
- MADIOU Lydia (2012) : « Mesure et optimisation de la rentabilité des banques par application du benchmarking et la méthode d'enveloppement des données : Cas de la BNA », Mémoire de magistère en science économique, Université Mouloud Mammeri au TO.
- MARETAU.D et DE LA CHAISE « Le marché monétaire et la gestion de trésorerie des banques »
- Mémoire REKIBA.S « le système bancaire algérien : état des lieux, degré de libéralisation», Oran, 2015,
- Ministère de l'industrie et des mines « Bulletin d'information statistique de la PME N°33, Édition novembre 2018.
- MUSSO P. et GIACO L. (1998) : « Réglementation des fonds propres et dynamique de la firme bancaire », revue française d'économie, volume 13, numéro 13-2,
- Ordonnance n° 01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 901-10 du 14 relative à la monnaie et au crédit
- Pfister C « Politique monétaire et aspects prudentiels », bulletin de la banque de France n°43 p 1-9 juillet 1997.
- PIERRE- CHARLS PUPION, « Économie et gestion bancaires », Edition DUNOD, PARIS, 1999
- PINARDON F. (1989) : « La rentabilité : une affaire de point de vue », Edition L'Harmattan, Paris,
- PINARDON F. (1989) : « La rentabilité : une affaire de points de vue », Edition L'Harmattan, Paris
- Rapport sur la stabilité financière de la Banque d'Algérie en 2016.
- Rapports annuels de la banque d'Algérie «intermédiation et infrastructure bancaire »
- ROUACH M et NAULLEAU G (1998), Op. Cit,
- ROUACH M et NAULLEAU G. (1998) :« le contrôle de gestion et stratégie dans la banque », troisième Edition banque éditeur, Paris,
- ROUACH M. (1998): Op, Cit.

- ROUACH M.et NAULLEAU G. (2010) : « Le contrôle de gestion bancaire et financier », troisième édition, banque éditeur, Paris
- ROUCH M. (2010): Op. Cit,
- SAUTTER C. (1974) : « Introduction : trois essais sur la rentabilité » revue économique et statistique, volume 60, numéro 60, pp 3-5, .
- Situation économique nationale au premier trimestre 2020, disponible sur le site <https://www.ons.dz>
- TAHRAOUI.M, « Pratiques bancaires de banques étrangères envers les PME Algériennes :
- TAHRAOUI.M, op.cit.
- [www.bank_of_algeria .dz /rapportba_2018](http://www.bank_of_algeria.dz/rapportba_2018)
- WWW.Lafinancepourtous. Com
- ZOURDANLS, « le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA », mémoire de magister, UMMTO ,2012
- ZOURDANLS, op.cit

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE1 : FONDEMENTS THEORIQUES DE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN	5
Introduction	5
SECTION1 : GENERALITES ET ASPECTS SUR LE SYSTEME BANCAIRE	6
1. Définition de la banque	6
1.1 Le rôle et l'activité de la banque	6
1.2 Les opérations de la banque :	7
1.2.1 La collecte des dépôts.....	7
1.2.2 La distribution des crédits	7
1.2.3 Les moyens de paiement	8
1.2.4 L'intermédiation bancaire	8
1.3 Les typologies de la banque	8
1.3.1 Les banques commerciales.....	8
1.3.2 Les banques de dépôt	9
1.3.3 Les banques d'investissements.....	9
1.3.4 Les banques d'épargne ou de prévoyance.....	9
1.3.5 Les banques d'affaires.....	9
1.3.6 Les banques mixtes	10
1.3.7 La banque centrale.....	10
1.4 Les ressources de la banque	10
1.4.1 L'épargne	10
1.4.2 Les fonds propres	10
1.4.3 La trésorerie bancaire	10
2. La réglementation bancaire	11
2.1 Les accords de Bâle I.....	11
2.1.1 Ratio international de solvabilité ou Ratio Cooke	12

2.1.2 Les limites de Bâle I.....	12
2.2 Les apports de Bâle II.....	13
2.2.1 Les objectifs de Bâle II.....	13
2.2.2 Les limites de Bâle II	15
2.3 L'avancement de Bâle III.....	15
2.3.1 Les limites de Bâle III	16
SECTION 2 : EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN.....	16
2.1. Rappel historique du système bancaire algérien	17
2.1.1 Système bancaire de la période 1962-1966 : étape de souveraineté	17
2.1.2 Système bancaire de la période 1966-1968 : étape de la Nationalisation.	19
2.1.3 Système bancaire de la période 1982-1986 : Etape de la restriction organique.....	19
2.2 Le système bancaire algérien de 1986 jusqu'à la fin de 1990.....	20
2.2.1 La loi de 19 Aout 1986 portant régime des banques et des crédits.....	20
2.2.2 La loi du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi bancaire du 19 août 1986.....	21
2.2.3 La loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990.....	21
2.3 Présentation des objectifs de la réforme monétaire et bancaire	22
2.3.1 Les ruptures	22
2.3.2 Les réhabilitations	23
2.3.3 Les innovations	24
2.4 La régulation monétaire.....	24
2.4.1Un conseil de la monnaie et du crédit	24
2.4.2 Une commission bancaire	24
2.4.3Une centrale des risques bancaires.....	25
2.5 Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit	25
2.6 Adoption de l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et le crédit (O.M.C)	25
2.8 La structure du système bancaire algérien	28

2.8.1 La Banque d'Algérie	28
2.8.2 Les banques publiques	29
2.8.3. Les banques privées en Algérie.....	30
Conclusion.....	32
Conclusion du chapitre	32
CHAPITRE 02 : LA RENTABILITE BANCAIRE	
Introduction	34
SECTION1 : ASPECTS GENERAUX DE LA RENTABILITE.....	34
1. LA NOTION DE LA RENTABILITE.....	34
1.1. Définition de la rentabilité.....	35
1.2. Le rôle de la rentabilité.....	35
1.3. Les différents concepts de la rentabilité	35
1.3.1. La rentabilité économique	36
1.3.2. La rentabilité financière.....	36
1.3.3. La rentabilité commerciale	37
1.3.4. La rentabilité bancaire	37
2. L'IMPORTANCE DE LA RENTABILITE POUR LA BANQUE.....	38
2.1. Les objectifs et le suivi de la rentabilité	38
2.1.1 Les objectifs de mesure de la rentabilité	38
2.1.2 Le suivi de la rentabilité	39
3. La gestion de la rentabilité	40
SECTION2 : LES AXES D'ANALYSE ET LES MESURES DE LA RENTABILITE	
BANCAIRE :	42
1.LES METHODES D'ANALYSE DE LA RENTABILITE BANCAIRE	42
1.1. La rentabilité par centre de profit.....	42
1.1.1. La mesure des résultats par centre de profit.....	42
1.1.2. Le produit net bancaire (PNB)	43

1.1.2.1. La marge sur intérêts	43
1.1.2.2. Les commissions perçues	44
1.1.2.3. Les produits et charges divers	44
1.1.3. Résultat Brut d'Exploitation(RBE)	44
1.1.4. Le résultat net (RN).....	44
1.2. Les ratios d'analyse et de suivi de rentabilité	44
1.2.1. Les ratios de profitabilité.....	45
1.2.2. Les ratios des recettes sur charges.....	45
1.2.3. Les ratios de marge brute globale.....	45
1.2.4. Les ratios de marge nette globale	45
1.2.5. Les ratios de productivité	45
1.2.6. Les ratios de suivi du risque de crédit	45
1.3. La rentabilité par produits	45
1.3.1. Mise à jour de la nomenclature des produits.....	46
1.3.2. Détermination des charges et des recettes par produit	46
1.3.2.1. Détermination des charges	46
1.3.2.2. Déterminer les recettes par produits	46
1.3.3. Détermination des marges par produit et analyse de la rentabilité.....	46
1.4. La rentabilité par client.....	47
1.4.1. Les dépôts à vue, à terme et d'épargne	47
1.4.2. Les crédits	47
1.4.3. Les services bancaires et financiers.....	47
1.4. La rentabilité par activité (ou par métier).....	48
1.6. La rentabilité par segment de clientèle.....	48
1.5. La rentabilité par réseau de distribution	48
2. LA MESURE DE LA RENTABILITE BANCAIRE	49
2.1. L'analyse de la rentabilité par les soldes intermédiaires de gestion.....	49

2.1.1. Le produit net bancaire (PNB)	49
2.1.1.1. La formation du PNB	50
2.1.1.1.1. La détermination des commissions	50
2.1.1.1.2. Les produits et charges divers	51
2.1.1.1.3. La détermination de la marge sur intérêts	51
2.1.2. Le résultat brut d'exploitation	51
2.1.3. Le résultat d'exploitation.....	52
2.1.4. Le résultat courant avant impôt.....	52
2.1.4. Le résultat net.....	52
3. L'analyse de la rentabilité par les ratios de gestion.....	53
3.1. Les ratios de rentabilité globale.....	53
3.1.1. Le ratio de rendement des actifs (Return On Assets (ROA)	53
3.1.2. Le ratio de rendement des fonds propres (Return On Equity)	54
3.2. Les ratios de rentabilité d'exploitation.....	55
3.2.1. Le coefficient d'exploitation	55
3.2.2. Le ratio de productivité par agent.....	56
3.2.3. Les ratios de productivité par agence.....	56
Conclusion.....	56
 CHAPITRE 03 : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA RENTABILITE DES BANQUES PUBLIQUES ET LA RENTABILITE DES BANQUES PRIVES	
Introduction	57
SECTION01 : ACTIVITE DES BANQUES.....	57
1. RESSOURCES COLLECTES	57
1.1 Approche globale de la collecte des ressources par le secteur bancaire algérienne (2014-2018).....	57
1-2 Les ressources collectées par les banques étrangères en Algérie (2014-2018) :	59
1-3 : Les ressources collectées par les banques publiques en Algérie	61

1-4 approche comparative entres les banques étrangères et publiques en matière des dépôts collectées	62
2-Crédit distribués :	64
2.1 : Approche globale de distribution du crédit par le secteur bancaire Algérien (2014-2018) :	64
2-2.les crédits par maturité :	66
2-3. Les crédits distributions par les banques étrangères en Algérie (2014-2018) :	67
2-4. Approche comparative entre les banques publiques et les banques étrangères en terme de distributions de crédits	69
Conclusion.....	70
SECTION 2 : EVALUATION DE LA RENTABILITE D'UN SYSTEME BANCAIRE	70
2-1 Solidité du secteur bancaire	70
2-1-1 Solvabilité du secteur bancaire	70
2-1-2 La liquidité bancaire	72
2-1-3 Créances non performantes et provisions	73
CONCLUSION GENERALE	77

Résumé :

Les IDE considérés auparavant comme facteur de dominance occupent actuellement une place importante dans les économies des pays d'accueils. L'Algérie constitue un des marchés d'avenir ; le plus porteur de la région et l'un des plus dynamiques dans les pays en développement. Cependant, l'inexistence d'un marché financier concurrentiel en Algérie (dominé par les banques publiques) confère aux banques et aux établissements financiers un rôle crucial. Que ce soit dans la collecte des ressources ou dans l'octroi des crédits moyens et long termes aux entreprises.

Dans ce sens, notre contribution dont l'objectif est de décrire et analyser la position et le degré d'intégration des banques étrangères en Algérie, se veut enrichir les études sur ce thème, en se basant sur l'appréciation de la contribution des différents indicateurs des activités bancaires et évaluer leur rentabilité à travers des données recueillies pour une période allant de 2014 à 2018.

Mots clés : secteur bancaire-banques publiques-banques privés à capitaux étrangers-crédits.

Summary :

FDI previously considered as a factor of dominance currently occupy an important place in the economies of host countries. Algeria is one of the markets of the future; the most promising in the region and one of the most dynamic in developing countries. However, the lack of a competitive financial market in Algeria (dominated by public banks) gives banks and financial institutions a crucial role. Whether in the collection of resources or in the granting of medium and long-term loans to companies.

In this sense, our contribution, the objective of which is to describe and analyze the position and degree of integration of foreign banks in Algeria, is intended to enrich studies on this theme, based on the assessment of the contribution of the different indicators of banking activities and assess their profitability through data collected for a period ranging from 2014 to 2018.

Keywords: banking sector-public banks-private banks with foreign capital-credits.